



DGA Ressources

DF - Pôle Budget et Comptabilité

DF-Service Budget et Prospective

Affaire suivie par : Agnès Chauvel
Poste: 01 39 07 79 30

2017-CD-1-5511

RAPPORT AU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Séance du vendredi 27 janvier 2017

POLITIQUE D04 RESSOURCES ET CHARGES FINANCIÈRES

BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2017

SOMMAIRE

1. VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET	2
1.1. Structure du budget.....	2
1.2. Niveaux d'épargne.....	4
2. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	5
2.1. Recettes de fonctionnement.....	5
2.1.1. Les dotations de l'Etat	5
2.1.2. Les recettes fiscales.....	6
a) La taxe foncière sur les propriétés bâties	6
b) La cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises	7
c) Les droits de mutation	7
d) Les autres recettes fiscales.....	8
2.1.3. Les recettes d'exploitation	9
2.1.4. La péréquation entre départements.....	10
2.2. Dépenses de fonctionnement.....	11
2.2.1. Mission A – Développement et attractivité territoriale	12
2.2.2. Mission B – Solidarité et action sociale	15
2.2.3. Mission C – Education, formation, jeunesse, culture et sport	23
2.2.4. Mission D – Gestion publique départementale	26
3. LA SECTION D'INVESTISSEMENT	29
3.1. Dépenses d'investissement 2017 (crédits de paiement)	29
3.1.1. Mission A – Développement et attractivité territoriale	31
3.1.2. Mission B – Solidarité et action sociale	33
3.1.3. Mission C – Education, formation, jeunesse, culture et sport	35
3.1.4. Mission D – Gestion publique départementale	37
3.2. Autorisations de programme.....	38
3.3. Financement de l'investissement.....	39
3.3.1. Les recettes d'investissement	40
3.3.2. L'endettement.....	41
3.3.3. Amortissements	41
4. LES BUDGETS ANNEXES	42

1. VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET

1.1. Structure du budget

Le budget primitif 2017 s'établit globalement à 1 299 M€ en dépenses et recettes réelles.

Le volume global du budget, en intégrant les mouvements d'ordre, se présente ainsi :

M€		Mouvements réels	Mouvements d'ordre	Mouvements budgétaires
Fonctionnement	Recettes	1 140	12	1 151
	Dépenses	970	182	1 151
Investissement	Recettes	159	194	353
	Dépenses	329	24	353
Total	Recettes	1 299	206	1 505
	Dépenses	1 299	206	1 505

Les principales hypothèses sont les suivantes :

- **un niveau de recettes (hors provision pour péréquation et hors reprise du résultat) stable** par rapport à 2016 avec :
 - d'une part **l'accroissement des produits de fiscalité (+37,3M€)** relatifs aux droits de mutation à titre onéreux (DMTO) (+20M€) et à la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises¹ (+12 M€)
 - et d'autre part **une nouvelle baisse de la dotation globale de fonctionnement (DGF) versée par l'Etat de -33 M€ en 2017**, portant la baisse de la DGF à -86% sur la période 2013-2017, et l'augmentation des **prélèvements de péréquation de +2,6 M€**, soit plus de 6% par rapport à 2016.
- **une baisse des dépenses de fonctionnement, hors péréquation de près de 3M€** traduisant les efforts de maîtrise des dépenses de gestion et d'intervention.
- **la poursuite d'une politique d'investissement soutenue**, avec un montant de dépenses hors dette de **309 M€ en augmentation de 13M€ (+4,6%)** par rapport à 2016.
- **un recours maîtrisé à l'emprunt** pour financer les investissements avec un **emprunt d'équilibre de 86 M€²**.

¹ Produit perçu directement par le Département + attribution de compensation reversée par la Région. Pour une meilleure compréhension des évolutions, ces deux composantes sont groupées dans les produits de fiscalité.

² Ce montant constitue un maximum puisqu'il sera ajusté en fonction des réalisations effectives constatées au compte administratif.

Synthèse des recettes réelles prévisionnelles

M€	CO 2016	BP 2017	BP 2017 vs CO 2016	variation %
Recettes de fonctionnement hors reprise de provision	1 137	1140	+3	+2,6%
Reprise de provisions pour péréquation	38	0	-38,0	-100,0%
Recettes de fonctionnement après péréquation	1 175	1 140	-35	-2,9%
Recettes d'équipement	79	73	-6,0	-7,6%
Emprunt nouveau (sur la base des Crédits Ouverts)	103	86	-16,0	-15,5%
Recettes d'investissement	182	159	-22,8	-12,5%
Total	1 357	1 299	-58	-4,3%

Synthèse des dépenses réelles prévisionnelles

M€	CO 2016	BP 2017	BP 2017 vs CO 2016	variation %
Dépenses de gestion et d'intervention	921	919	-2,1	-0,2%
Intérêts d'emprunt	8	7	-0,8	-10,0%
Dépenses de fonctionnement hors péréquation	929	926	-2,9	-0,3%
Prélèvements et provision de péréquation	80	44	-36,1	-45,4%
Dépenses de fonctionnement après péréquation	1 010	970	-40,3	-4,0%
Dépenses d'investissement hors rmbt d'emprunt	296	309	13,0	4,4%
Remboursement d'emprunt en capital *	61	21	-40,0	-65,6%
Dépenses d'investissement	357	330	-27,0	-7,6%
Total	1 367	1 300	-67,3	-4,9%

* yc mouvements infra-annuels de 40 M€ en 2016

1.2. Niveaux d'épargne

M€	CO 2016*	BP 2017	BP 2017 vs CO 2016	variation %
Produits fiscaux	929	967	37,3	4,0%
Dotations de l'Etat	74	39	-34,4	-46,8%
Autres produits de fct	173	134	-38,5	-22,3%
Produits de fonctionnement (A)	1 175	1 140	-35,6	-3,0%
Charges fonctionnement hors péréquation	921	919	-3,4	-0,4%
Péréquation	80	44	-36,0	-45,0%
Charges de fonctionnement hs int. (B)	1 002	963	-39,4	-3,9%
EPARGNE DE GESTION (A-B)	173	177	3,8	2,2%
Intérêts (C)	8	7	-1,0	-12,5%
EPARGNE BRUTE (épargne de gestion – C)	165	170	4,9	3%
Capital (D) **	21	21	0,0	0,0%
EPARGNE NETTE (épargne brute – D)	144	150	5,4	3,7%

* CO = crédits ouverts (hors excédent de fonctionnement reporté)

** hors mouvements infra annuels de 40M€ en 2016.

M€	CO 2016	BP 2017	BP 2017 vs CO 2016	variation %
EPARGNE BRUTE	165	170	4,8	2,9%
Dotation aux amortissements nette (DAN)	94	98	4,6	4,9%
Couverture de la DAN	1,8	1,7	0,1	-5,6%

La stabilisation des recettes et des dépenses de fonctionnement (hors péréquation) permet de préserver les niveaux d'épargne restaurés en 2016 (couverture de la DAN stabilisé à 1,7).

En 2017, le niveau d'épargne nette permet également de maintenir le recours limité à l'emprunt pour financer les investissements. L'encours de dette à fin 2016 s'établit à 353 M€. Si la totalité de l'emprunt d'équilibre 2017 devait être mobilisé, le Département afficherait un encours de dette de 419 M€ avec une capacité de désendettement très favorable de 2,5 années.

M€	2016	BP 2017 avec 87M€ d'emprunts nouveaux
Encours	353	419
Epargne brute	165	170
Encours / Epargne brute (en années)	2,1	2,5

Avec un encours de dette d'environ 800 M€ à fin 2020, la capacité de désendettement atteindra 4,7 années, permettant au Département de conserver un niveau toujours très satisfaisant.

2. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

2.1. Recettes de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 1 140 M€ contre 1 137 M€ en 2016 hors reprise de provisions au titre de la péréquation (et hors excédent reporté de 37 M€).

M€	CO 2016	BP 2017	BP2017 vs CO16	Variation %
Dotations de l'Etat	74	39	-34	-46,8%
Taxe foncière sur les propriétés bâties	320	324	5	1,4%
Droits de mutation	280	300	20	7,1%
CVAE	215	227	12	5,7%
Autres recettes fiscales	115	115	1	0,4%
Recettes d'exploitation	135	134	-1	-0,4%
Total hors péréquation	1 137	1 140	3	0,2%
Reprise sur provision pour péréquation	38	0	-38	-100,0%
Total yc péréquation	1 175	1 140	-35	-3,0%

2.1.1. Les dotations de l'Etat

M€	CO 2016	BP 2017	BP 2017 vs CO 16	Variation %
DGF	53	20	-33	-61,7%
DGD	4	4	0	0,0%
Compensations fiscales	5	5	0	-7,4%
DCRTP	11	9	-1	-12,1%
Total Dotations Etat	74	39	-34	-46,8%

La réduction des dotations imposée par l'Etat se traduira par une nouvelle baisse annuelle de 33M€ de la dotation globale de fonctionnement (DGF) du Département des Yvelines. La DGF passe de 145 M€ en 2013 à 20 M€ en 2017 soit une baisse de 86% sur la période.

Par ailleurs, la totalité des compensations fiscales fait désormais l'objet d'une baisse, estimée à 0,5M€ soit une réduction de plus de 7% entre 2016 et 2017.

En outre, la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) dont le montant était figé depuis 2011 subit une baisse de -1,3 M€ soit -11,5%.

Seule la dotation globale de décentralisation (4,4 M€) demeure stable au regard de 2016.

2.1.2. Les recettes fiscales

M€	CO 2016	BP 2017	BP 2017 vs CO 16	Variation %
TFPB	320	324	5	1,4%
CVAE	215	227	12	5,7%
IFER	5	5	0	-2,0%
Reversement FNGIR	8	8	0	0,0%
Fds compensation péréqué AIS	7	7	0	5,7%
Impositions directes	555	572	17	3,1%
Produit DMTO	280	300	20	7,1%
Produit TSCA	65	65	1	0,9%
Produit TICPE	11	11	0	0,0%
Taxe sur l'électricité	14	13	-1	-3,6%
Taxe d'aménagement	6	6	0	1,8%
Autres impôts et taxes	375	395	20	5%
Total des recettes fiscales	929	967	37	4,0%

Les recettes fiscales progressent de 37 M€ avec une hausse :

- du produit des droits de mutation à titre onéreux (DMTO) de 20M€ et
- de la CVAE (produit perçu directement par le Département et attribution de compensation versée par la Région) de 12 M€.

a) La taxe foncière sur les propriétés bâties

Le produit de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) inscrit en 2017 est de 324 M€ (320 M€ de crédits ouverts en 2016). Il correspond au produit attendu avec l'application d'un taux de 12,58% et sur la base **d'une progression des valeurs locatives estimée à +1,4%** dont +1% d'évolution physique et +0,4% de revalorisation forfaitaire.

Le coefficient de revalorisation forfaitaire des valeurs locatives a été le plus souvent identique, ces dernières années, à l'inflation prévisionnelle, nettement supérieure à l'inflation constatée (écart cumulé depuis 2005 de 2,8 points). Dès lors, il avait été envisagé lors du Débat d'Orientations Budgétaires, la fixation du coefficient à 1. Finalement, la loi de finances 2017 fixe le coefficient à 0,4 pour 2017, ce chiffre correspondant au dernier taux constaté d'inflation annuelle, ce qui réduit légèrement la recette attendue par rapport aux estimations du DOB. Elle pérennise également ce nouveau mode de mise à jour forfaitaire des valeurs locatives des locaux d'habitation : il sera désormais égal au dernier taux constaté d'inflation annuelle et non au taux de l'inflation prévisionnelle.

b) La cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises

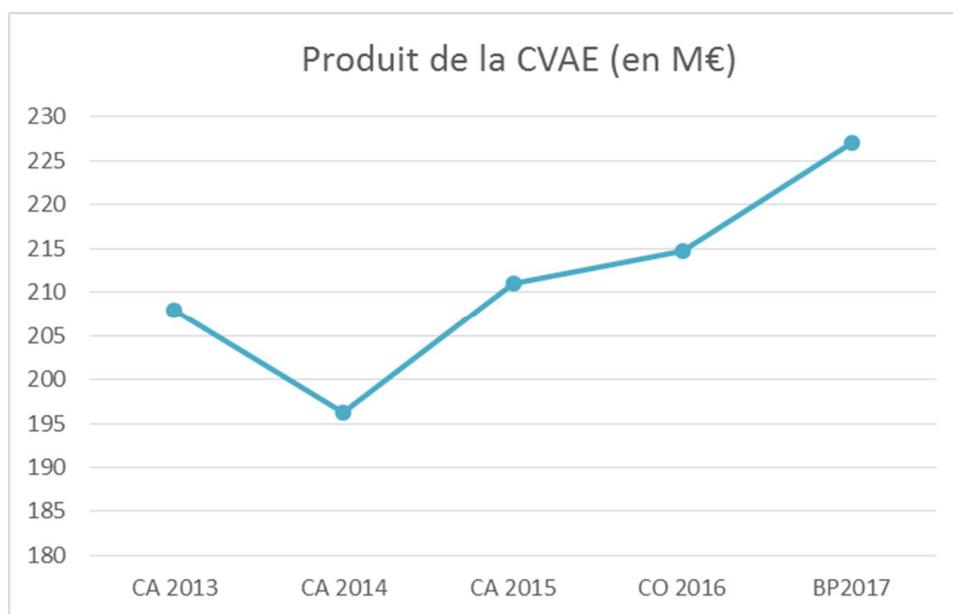
La CVAE de 227 M€ se décompose en deux produits :

- la cotisation perçue directement par le Département (estimée à 116 M€) et
- l'attribution de compensation reversée par la Région, figée à 111 M€.

Pour rappel, la loi de finances pour 2016 a approuvé le transfert d'une part de la CVAE des départements vers les régions afin de financer les transferts de compétences prévus par la loi NOTRe, en ce cas les services de transport scolaire et les services de transport routier non urbains.

Ainsi, la part de CVAE nationale revenant aux départements est réduite à compter du 1er janvier 2017 de 48,5% à 23,5%, la part revenant aux régions passant alors de 25% à 50%. Ce prélèvement de 25 points sur les départements est partiellement compensé par le versement par les régions d'une attribution de compensation.

En Ile de France, dans la mesure où la compétence transport y est assurée par le STIF, aucune compétence n'est transférée des départements à la Région. En conséquence, la Région Ile de France reverse aux départements une compensation figée à 25% de la CVAE 2016, confisquant ainsi à son profit la dynamique de la CVAE transférée.



c) Les droits de mutation

Le produit des droits de mutation à titre onéreux (DMTO) est estimé à 300 M€ en 2017 basé sur un taux de 4,5%. Le produit des **DMTO est en augmentation de 20M€** au regard du montant inscrit au BP 2016. Il s'agit d'une estimation prudente dans la mesure où le produit de DMTO dépend directement du dynamisme du marché de l'immobilier. Celui-ci est favorisé par des taux d'intérêt historiquement bas et un prix du m² demeuré stable sur le territoire départemental. Toutefois, le marché de l'immobilier demeure

volatile et peut subir les effets de l'activité économique en berne. Le produit de DMTO en est rendu difficilement prévisible.

d) Les autres recettes fiscales

Dans le cadre du financement des allocations individuelles de solidarité (AIS), l'Etat a transféré la part Etat des frais de gestion de la taxe foncière aux Départements, dénommée « fonds de compensation péréquée ».

- 70% de cette recette transférée vise un objectif de compensation des "restes à charge" en matière d'AIS.
- Les 30% restants sont redistribués en fonction d'un indice synthétique de ressources composé du revenu par habitant et de la proportion de bénéficiaires d'allocations individuelles de solidarité par département.

En 2017, le Département des Yvelines percevra environ 7,4 M€, montant en augmentation de 0,4M€ au regard de 2016.

Le produit de l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER) est estimé à 4,7 M€, montant en léger recul (-0,1M€) par rapport à 2016.

La taxe sur les conventions d'assurance (TSCA)³, et la part « complémentaire » de la taxe intérieure sur la consommation des produits énergétiques (TICPE), sont maintenues à des niveaux équivalents à ceux de 2016, avec respectivement 65,1 M€ et 10,7 M€.

La prévision de la taxe sur les consommations finales d'électricité, estimée à 13,3 M€, a été ajustée au niveau du montant des encaissements de 2016.

Enfin, le produit de la taxe d'aménagement est évalué à 5,8 M€.

³ destinée au financement des services départementaux d'incendie et de secours (SDIS) d'une part et à la compensation des transferts de compétence issus de l'acte II de la décentralisation (loi du 13 août 2004) d'autre part,

2.1.3. Les recettes d'exploitation

M€	CO 2016	BP 2017	BP 2017 vs CO 16	Variation %
TICPE - RSA/RMI	53	52	-0,4	-1%
FMDI - RSA/RMI	5	6	1,3	26%
Allocations forfaitaires - RSA/RMI	1	1	0	0%
Dotation versée au titre de l'APA	17	16	-1,1	-6%
Dotation versée au titre de la PCH	9	10	0,4	4%
Dotation versée au titre de la MDPH	1	1	0,2	18%
Atténuation de charges	2	2	0,6	33%
Autres produits de gestion courante	24	24	-0,4	-2%
Produits des services, du domaine	9	8	-1,4	-16%
Produits exceptionnels et autres	13	14	0,3	2%
Total des recettes d'exploitation	135	134	-1	-0,4%

Les « recettes d'exploitation » sont évaluées à 134 M€, stables par rapport à l'an passé (-0,4%). Elles comprennent :

- Les ressources transférées pour la gestion du RSA : la Taxe Intérieure sur la Consommation des Produits Energétiques (TICPE) et le Fonds de Mobilisation Départementale pour l'Insertion (FMDI) sont en augmentation de 0,9M€ pour s'établir à 58 M€. En particulier, la 3ème part du FMDI au titre de l'insertion progresse en raison de la modification des critères de calcul favorisant l'effort du Département en matière de financement des contrats aidés.
- Les participations de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA), perçues en compensation des dépenses d'allocation personnalisée d'autonomie (APA), de prestation de compensation du handicap (PCH) et des maisons départementales pour les personnes handicapées (MDPH). Ces dernières sont stables (27 M€) par rapport au CO 2016.
- Les produits de gestion courante, du domaine et des services, qui incluent :
 - Les produits des loyers des immeubles,
 - Les redevances pour occupation du domaine public et les remboursements de travaux ou d'études effectués pour le compte des communes,
 - Le fonds de rémunération des personnels des demi-pensionnaires des collègues,
 - La participation du personnel aux chèques restaurant et diverses participations.

La prévision s'établit à 32 M€, en légère diminution par rapport à 2016 en raison notamment d'une estimation prudente des recettes perçues dans le cadre des dessaisissements de placement ASE.

2.1.4. La péréquation entre départements

Les dispositifs de péréquation se composent de quatre prélèvements distincts auxquels le Département des Yvelines est un contributeur net puisqu'il ne bénéficie d'aucun reversement. Les prélèvements pour le Département progresseront de plus de 6% en 2017.

M€	CO 2016	BP 2017	BP 2017 vs CO 16	Variation %
Fds DMTO versé	27	29	2,1	7,8%
Fds solidarité départemental versé	6	7	0,8	13,8%
Fds CVAE versé	6	4	-1,4	-24,1%
Fds solidarité IDF versé	2	3	1,1	47,8%
Total Prélèvements	41	44	2,6	6,4%
Provision fonds	39	0	-38,7	-100,0%
Reprise sur provision	37	0	-37,0	-100,0%
Charge nette de péréquation	43	44	0,9	2,1%

Deux prélèvements concernent les produits de droits de mutation à titre onéreux (DMTO) :

- Le Département contribuera à hauteur de 29,1 M€ au titre du Fonds DMTO. Une contribution en progression par rapport à 2016 en raison d'une hausse du produit encaissé en 2016 par rapport à 2015.
- Le Département des Yvelines sera contributeur au Fonds de solidarité des départements (FSD) à hauteur de 6,6 M€ en 2017 contre 5,8 M€ en 2016. Ce Fonds destiné à financer les AIS et dont la répartition est fonction du reste à charge et du potentiel fiscal des départements, est alimenté par une ponction d'office de 0,35% sur l'assiette des DMTO.

Concernant le prélèvement sur la cotisation de la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), la charge estimée s'établit à 4,4 M€ en 2017.

Enfin, le Département sera contributeur au Fonds de solidarité d'Ile-de-France pour un montant évalué à 3,4 M€ en 2017, en hausse par rapport à 2016. La contribution à ce Fonds, spécifique à la Région Ile-de-France, est fonction de l'écart entre l'indice synthétique de ressources médian au niveau régional et celui de chaque département (intégrant les critères de revenu par habitant, de potentiel financier, de nombre de bénéficiaires du RSA et de l'aide personnalisée au logement).

Compte tenu de la relative stabilisation des prélèvements de péréquation, il est mis fin en 2017 au mécanisme de provision et de reprise.

2.2. Dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 969,6 M€. **Hors péréquation, elles s'élèvent à 926,4 M€, contre 929,3M€ en 2016, soit une baisse de 2,9 M€ par rapport aux crédits ouverts 2016.**

Dépenses de fonctionnement par missions (*en M€*) :

Missions	CO 2016	BP 2017	BP 2017 vs CO 2016	Variation %
A- Développement et attractivité territoriale	62,7	56,4	-6,3	-10,1%
B- Solidarité et action sociale	562	566,7	+4,7	+0,8%
C- Education, formation, jeunesse, culture et sport	111,7	108,0	-3,7	-3,3%
D- Gestion publique départementale (hors péréquation)	192,7	195	+2,4	+1,2%
Total (hors péréquation)	929	926	-2,9	-0,3%

Conformément aux grands équilibres présentés dans le cadre du débat d'orientation budgétaire (DOB), les dépenses de solidarité demeurent quasi stables par rapport aux crédits ouverts 2016.

L'analyse des dépenses de fonctionnement apparaît toutefois selon une présentation légèrement différente de celle réalisée dans le cadre du DOB compte tenu de l'évolution en cours des paramétrages du SI financier relative aux nouvelles missions. Concernant en particulier les dépenses dites de solidarité, le périmètre de la mission B « Solidarité et action sociale » (566,7 M€) diffère du périmètre de présentation du DOB (item « solidarités » = 569,1 M€). A titre d'exemple, certaines dépenses relevant de la mission B n'étaient pas toutes présentées comme des dépenses de solidarité dans le DOB (Coopération décentralisée, entretien des bâtiments sociaux, FSE, etc.) tandis que certaines dépenses relevant d'autres missions y avaient été intégrées (PDALPD – Mission A, Insertion des jeunes et subventions des crèches – Missions C).

Dans le cadre de la maîtrise des dépenses de gestion, le Département poursuit ses efforts pour diminuer ses dépenses de fonctionnement avec notamment les actions et impacts suivants :

	En M€
Impact en 2017 de la suppression de la subvention Imagin'R aux lycéens non boursiers, votée en janvier 2016	-5,1
Impact en année pleine de la suppression des subventions aux crèches votée le 22 janvier 2016	-3
Optimisation des modalités de placements des enfants confiés à l'ASE	-2
Recentrage des dépenses de prévention spécialisée sur les territoires de Seine Aval et SQY	-1,4
Suppression de la subvention au CDT	-1,3
Baisse du budget intérim dans le cadre des recrutements des ATC (remplacés par des CUI)	-0,8
Regroupement des CHL/CGL en Pôles Autonomie Territoriaux	-0,6
Internalisation de la maintenance applicative auparavant externalisée	-0,6
Maîtrise des moyens de fonctionnement courants	-0,4
TOTAL	-15,2

Les hausses sont principalement liées à l'impact des indices affectant les dépenses du département :

- PA/PH : Taux directeurs moyen des établissements accueillant des personnes âgées ou handicapées conjuguée à la hausse du forfait autonomie dans le cadre de la loi ASV : +1,2 % soit 1,7 M€
- RH : +2.6 % d'effet prix (environ +4 M€) sur la masse salariale liée notamment au dégel du point d'indice
- PCH adulte: + 4,6 % suite aux accords de branches d'avril 2016 engendrant une augmentation salariale des assistants de vie (+1,2 M€)
- RSA : + 1,4 % soit 1,9 M€ due à la revalorisation attendue en 2017 à hauteur de 3 % (compensée par les mesures mises en œuvre par le Département pour endiguer la hausse)

ou encore l'augmentation mécanique du nombre de bénéficiaires :

- Cartes Améthystes : + 0,5 M€
- Transport des personnes à mobilité réduite : + 0,2 M€, soit + 5,6 %

2.2.1. Mission A – Développement et attractivité territoriale

Politique (en M€)	CO 2016	BP 2017	BP 2017 vs CO 2016	Variation %
A01 Attractivité des territoires	0,7	0,4	-0,3	-42,5%
A02 Solidarité territoriale	0,8	0,7	-0,1	-18,0%
A03 Mobilité durable	43,1	39,3	-3,8	-8,8%
A04 Environnement	2,3	2,1	-0,2	-7,6%
A05 Logements	8,6	9,0	0,4	4,3%
A06 Attractivité économique	4,4	2,5	-2,0	-44,4%
A07 Rayonnement local	2,7	2,4	-0,3	-12,1%
Total Mission A	62,7	56,4	-6,3	-10,1%

Les crédits consacrés à la mission A concernent principalement les transports avec **l'entretien et l'exploitation des routes départementales** (directement ou via l'EPI à partir du 1^{er} avril 2017), la **participation au STIF**, et les **aides au transport des familles (cartes Améthyste et transports scolaires)**, ainsi que le **fonds de solidarité logement** pour les familles en difficultés.

Au titre du BP17, ces crédits sont en diminution de -6,3 M€ (soit -10,1%) par rapport aux crédits ouverts 2016. Les principales baisses concernent :

- Les transports scolaires : -5.1 M€. La décision de supprimer la subvention Imagin'R aux lycéens non boursiers, votée et effective en 2016 n'impacte le budget qu'à compter de 2017
- La suppression de la subvention au Comité départemental du tourisme (CDT) suite à la décision de ré internaliser cette mission : -1,3 M€
- Le vote d'une aide exceptionnelle en 2016 aux agriculteurs (dispositif d'urgence suite aux intempéries et soutien aux grandes cultures), non reconduite en 2017 : -0.6 M€

Certains postes de dépenses sont en hausse :

- L'entretien et l'exploitation des routes départementales : +0,9 M€ afin de renforcer l'entretien régulier pour optimiser la durée de vie des chaussées
- La ré internalisation du FSL : +0,8 M€ (effet essentiellement comptable avec une recette équivalente)
- Les cartes de transport Améthyste : +0,5 M€ du fait de l'augmentation du nombre de bénéficiaires

A01 Attractivité des territoires

Les crédits de fonctionnement s'élèvent à 0,4 M€ en 2017 (-0,3 M€ et -42,5% par rapport à 2016). Ils correspondent à :

- l'opération d'intérêt national Seine Aval pour 0,2 M€ (-0,2 M€ par rapport à 2016) au titre du financement de l'ingénierie conduite par l'EPAMSA ;
- l'opération d'intérêt national Paris Saclay pour 0,2 M€ permettant d'étudier les évolutions de la future SEM Patrimoniale de Satory (étude juridique sur le portage des aménagements à venir).

A02 Solidarité territoriale

0,7 M€ sont dédiés à la solidarité territoriale, avec un budget en baisse de -0,1 M€ par rapport à 2016.

Les crédits consacrés à l'Agence départementale d'aide aux communes sont en hausse de 8%, la subvention du Département passant de 452 K€ en 2016 à 490 K€ au BP17.

Les crédits dédiés aux études d'urbanisme (en 2017 : étude de faisabilité d'une plateforme de transports combinés Renault Flins, contribution au syndicat mixte d'études de la Vallée de la Seine) sont ajustés à 0,2 M€ (soit -0,1 M€ vs 2016).

A03 Mobilité durable

Avec 39,3 M€, le budget est en baisse de -3,8 M€ et de -8,8 % par rapport à 2016. Ces crédits permettent de financer :

- la contribution obligatoire au STIF à hauteur de 20,2 M€ (+ 0,2 M€ soit une hausse de +1%) ;
- les transports scolaires pour 6,5 M€ : ces crédits sont en baisse de -5,1 M€, compte tenu de la suppression de l'aide au transport scolaire des lycéens non boursiers à partir de la rentrée 2016 (-5,6 M€).
- les cartes de transport Améthyste pour 5,6 M€ au profit des personnes âgées, handicapées et aux anciens combattants (+0,5 M€, soit +9,8% par rapport à 2016, compte tenu de l'évolution du nombre de bénéficiaires) ;
- l'entretien et l'exploitation des routes départementales pour 5,6 M€, en hausse de +0,9 M€, soit +18% par rapport à 2016, afin de renforcer l'entretien régulier pour optimiser la durée de vie des chaussées. Depuis 2007, le budget a été divisé par 2 passant de 10,8 M€ en 2007 à 4,8 M€ en 2016. Le budget proposé correspond à l'investissement nécessaire au maintien en l'état du patrimoine départemental et est calibré pour des hivers 2016-2017 et 2017-2018 « normaux ». Ce budget est transféré sous forme de contribution départementale au budget Voirie de l'EPI, à qui a été transférée l'activité d'entretien et d'exploitation de la voirie interdépartementale.
- les bâtiments des centres d'exploitation routiers pour 0,7 M€, et le parc de matériel pour 0,6 M€ (-0,1 M€, soit - 4,5% par rapport à 2016).

A04 Environnement

Le budget 2017 consacré à cette politique diminue de -0,2 M€ à 2,1 M€, soit -7,6% par rapport à 2016. Hors recettes liées à la taxe d'aménagement, le Département prévoit 0,7 M€ de recettes de fonctionnement : 0,5 M€ pour l'Inspection générale des carrières et 0,2 M€ pour l'exploitation du domaine forestier.

Le budget 2017 de l'environnement comprend :

- les espaces naturels sensibles pour 1 M€ (+0,1 M€ par rapport à 2016) : notamment 0,4 M€ pour l'entretien des forêts départementales, 0,15 M€ pour soutenir l'Agence des espaces verts et 0,1 M€ pour le parc de Carrières Sous Poissy. L'augmentation des crédits de +0,1 M€ est liée au développement en 2017 d'un programme d'animation et d'éducation à l'environnement, à une action de communication sur l'atlas des paysages qui sera publié fin 2016, à la poursuite de la gestion des

espèces invasives sur le PPDH et à un renforcement des actions d'entretien pour la valorisation des milieux ouverts d'intérêts écologiques.

- les parcs naturels régionaux de Chevreuse et du Vexin pour 0,6 M€, soit -0,2 M€ par rapport à 2016, compte tenu de la poursuite de la diminution de la contribution aux frais de structure (PNR Chevreuse : -10% par an entre 2015 et 2017 et PNR Vexin : -15% par an en 2016 et 2017 ; -47 K€ en 2017) et aux programmes d'actions (-165 K€ en 2017) ;
- les berges de Seine pour 0,3 M€ (stable par rapport à 2016), dont l'entretien est confié au syndicat mixte d'aménagement des berges de la Seine et de l'Oise (SMSO) ;
- les participations aux syndicats mixtes dans le domaine de l'eau (COBAHMA, SMAGER) pour 0,2 M€ (stable par rapport à 2016) ;
- Une inscription de 24 K€ est prévue en 2017 pour assurer les premiers mois de fonctionnement du nouveau GIP chargée des mesures compensatoires. Une dotation initiale de 120 K€ est également inscrite en investissement.

A05 Logements

Le budget 2017 consacré aux aides au logement s'élève à 9 M€, soit une augmentation de +0,4 M€ par rapport à 2016. Cette augmentation (compensée intégralement par des recettes) est liée aux effets techniques de la ré internalisation au sein du Département de la gestion du FSL (fonds de solidarité logement).

Le budget 2017 en matière d'aides au logement se compose donc de :

- 6 M€ dédiés au Plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées (PDALPD) :
 - o FSL : 4,4 M€ consacré à l'intégralité du budget du FSL, contre 3,8 M€ en 2016 correspondant à la seule subvention du Département au FSL.
 - o financement d'actions d'accompagnement liées au logement : 1,6 M€
- 0,7 M€ pour le programme d'aide à l'amélioration et la réhabilitation des logements des particuliers (Habiter Mieux) ;
- 0,4 M€ pour le programme d'aide à l'adaptation de l'habitat des personnes âgées et handicapées, dont la gestion du dispositif est confiée au Pact ;
- 0,1 M€ pour l'ADIL.

A06 Attractivité économique

Les crédits consacrés à cette politique en 2017 (2,5 M€) sont en diminution de -2 M€ et -44% par rapport à 2016. Ils comprennent principalement les dispositifs suivants :

- 2,1 M€ dédiés au déploiement du numérique :
 - 1,4 M€ pour le plan numérique des collèges pour le déploiement des applications pédagogiques, la maintenance du matériel informatique et le raccordement des collèges publics au haut débit (réseau GFU) ;
 - 0,7 M€ de participation au fonctionnement du SMO Yvelines Numérique pour le développement du haut débit, soit une augmentation de +0,2 M€ par rapport à 2016, le SMO ayant démarré ses activités en juillet 2016 (soit une demi année) ;
- 0,1 M€ aux partenaires intervenant dans l'agriculture, soit -0,6 M€ compte tenu des aides exceptionnelles accordées en 2016
- 0,2 M€ pour le tourisme soit -1,3 M€ par rapport à 2016 compte tenu de l'internalisation du Comité Départemental du Tourisme au 1er janvier 2017 qui a fait l'objet d'une délibération de l'Assemblée le 16/12/16. Une mission tourisme est ainsi créée au sein de la DGA Jeunesse et Qualité de Vie qui

sera dotée d'un budget de fonctionnement de 0,2 M€, de 7 agents du CDT réintégré et d'un directeur à recruter.

A07 Rayonnement local

Ces crédits sont consacrés aux actions de promotion et de communication événementielle (2,2 M€) et soutien aux médias (0,2 M€).

2.2.2. Mission B – Solidarité et action sociale

Politique	CO 2016	BP 2017	BP 2017 vs CO 2016	Variation %
B01 Sites territorialisés : MDPH, PAT,	17,3	16,3	-1	-6%
B02 Personnes âgées	86,3	87	+0,7	+0,8%
B03 Personnes handicapées	174,6	177,1	+2,4	+1,4%
B04 Familles en difficulté	3,5	6,3	+2,8	+44,5%
B05 Aide sociale à l'enfance	133,7	129	-4,7	-3,5%
<i>Dont Ass Fam</i>	12,2	13,1	+0,9	+7,7%
B06 PMI et santé des familles	3	2,8	-0,2	-7,8%
B07 RSA et insertion	141,9	146,9	+5	+3,5%
<i>Dont CUI</i>	1,8	5,2	+3,4	+186,7%
B08 Coopération internationale	1,7	1,4	-0,3	-23,4%
TOTAL MISSION B⁴	562	566,7	+4,7	+0,8%

Les crédits consacrés à cette mission portent principalement sur les allocations individuelles de solidarité (APA, PCH, RSA), sur le financement de l'hébergement des personnes âgées et handicapées ainsi que sur l'aide sociale à l'enfance (ASE).

- Principales baisses de dépenses (pour environ 6 M€) :
 - ASE : -2 M€ de crédits par rapport aux CO16 consacrés aux modalités de placement des enfants ;
 - Prévention Spécialisée : - 1,4 M€ avec le recentrage des dépenses sur les territoires de Seine Aval et Saint-Quentin ;
 - APRE : -1,4 M€ intégralement transférés à ActivityY⁹ en 2016 ;
 - Pôles Autonomie Territoriaux : -0,6 M€ avec le regroupement des Coordinations Handicap Locales (CHL), des Coordinations Gérontologiques Locales (CGL) et des Equipes médico-sociales de l'APA ;
 - FSE : -0,8 M€ ;
- Principales augmentations de dépenses :
 - Insertion : +3,4 M€ de dépenses salariales supplémentaires pour le recrutement de CUI (5,2 M€ au BP17 compensées par une hausse des recettes liées aux aides perçues pour l'emploi de contrats aidés) qui s'accompagne d'une quasi-stabilisation des dépenses de RSA (+1,9 M€) ;

⁴ Au sein de la Mission B, des écarts importants apparaissent sur certaines politiques et sont liés à des transferts et regroupements de crédits d'une politique à une autre pour en assurer à termes une meilleure lisibilité. Ces changements de périmètre sont précisés dans le rapport pour chaque politique concernée.

- PA et PH : +3,3 M€ liées notamment à la réforme de la loi ASV votée en 2015 et mise en œuvre depuis mi 2016 ainsi qu'à la mise en place des plateformes de services (création de 60 places de SAVS, 90 places de SAMSAH et 30 places de CAJ supplémentaires) ;
- ActivitY⁷ : +1,9 M€ de participation pour l'agence d'insertion.

B01 Sites territorialisés

Avec **16,3 M€**, ce budget est en diminution de 1 M€ par rapport aux crédits ouverts 2016 (- 6 %).

Ce budget est principalement consacré aux Pôles Autonomie qui remplacent les coordinations locales gérontologiques et handicap (CGL-CHL), à la MDPH et aux équipes médico-sociales APA : **12,3 M€ en 2017** (-0,9 M€ par rapport aux crédits ouverts 2016) avec :

- **Pôles Autonomie Territoriaux à hauteur de 11 M€** : -1 M€ par rapport aux crédits ouverts 2016 soit -8,4 %. Cette diminution est liée :
 - d'une part au regroupement des Coordinations Handicap Locales (CHL), des Coordinations Gérontologiques Locales (CGL) et des Equipes médico-sociales de l'APA (EMS) en 6 pôles répartis au sein de chaque TAD (-0,6 M€) ;
 - d'autre part, au transfert de crédits du dispositif Yvelines Etudiants Séniors (YES) au sein du programme de lutte contre l'isolement et la maltraitance des personnes âgées (-0,4 M€, cf. B02) ;
- **Maison Départementale des personnes handicapées (MDPH) de 1,3 M€** (+0,1 M€) ;
A noter : recettes CNSA à hauteur de 2,6 M€ pour financer la MDPH et une partie des CHL.

Avec un quart du budget total, les dépenses de gestion immobilière des territoires d'action départementale (TAD) restent stables à 4 M€ au BP17 (-0,1 M€).

B02 Personnes âgées

En 2017, **87 M€ seront consacrés aux personnes âgées**, en hausse de 0,7 M€ (+0,8%) par rapport aux crédits ouverts 2016 principalement due à la hausse du nombre de personnes âgées placés en établissement.

L'hébergement des personnes âgées en établissements représente la majorité des crédits alloués à cette politique. Avec un budget de **49,7 M€** en hausse de 1,5 M€ (+3,1%) par rapport aux crédits ouverts 2016, elle comprend :

- la **prestation APA en établissements⁵ : 25,9 M€** (en hausse de 0,7 M€ soit +2,7% par rapport aux crédits ouverts 2016) ;
L'estimation de l'APA en établissement tient compte d'une hausse du nombre de bénéficiaires (avec environ 6 100 bénéficiaires en novembre 2016 en augmentation de +3,2 % par rapport à novembre 2015) et d'une maîtrise du coût moyen mensuel de l'allocation de 325 € lorsqu'elle est versée au bénéficiaire (contre 352 € en 2015) et de 380 € lorsqu'elle est versée directement à l'établissement (contre 390 € en 2015).
- **l'Accueil des PA en établissement : 23,8 M€** (en hausse de 0,8 M€ soit +3,5 % par rapport aux crédits ouverts 2016) ;
L'Aide sociale à l'hébergement des personnes âgées est une aide sociale légale dont les critères d'admissibilité sont fixés au niveau national. Malgré la baisse du nombre de bénéficiaires de -3,4 % entre novembre 2015 et 2016 (1 279 en novembre 2016), l'augmentation de ces dépenses s'explique d'une part par la prise en compte de mesures nouvelles (+0,5 M€ liés à l'ouverture du COS de Viroflay ainsi qu'à la restructuration du CHIMM de Meulan et de l'EHPAD la providence » de Versailles), et

⁵ L'APA en établissement est une prestation d'aide sociale légale. Elle est destinée à aider les personnes âgées à solvabiliser le tarif dépendance de leur établissement d'hébergement. Les critères d'admission sont fixés au niveau national, ainsi que le calcul du taux de participation. Elle peut être versée soit au bénéficiaire, soit à l'établissement

d'autre part par la hausse du forfait autonomie destiné à financer les résidences autonomes votée en 2016 dans le cadre de la loi ASV (Adaptation de la Société au Vieillessement).

Le **maintien à domicile des personnes âgées** représente **37,3 M€** (en baisse de 0,8 M€ soit -2,2% par rapport aux crédits ouverts 2016) dont l'essentiel est consacré à **l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA)⁶ à domicile : 32,1 M€** (en baisse de 0,9 M€ soit -3% par rapport aux crédits ouverts 2016).

Elle est versée soit directement aux bénéficiaires (14 M€) soit aux services d'aide à domicile (18 M€).

Cette diminution s'explique par la diminution du nombre de bénéficiaires entre 2015 et 2016 (environ 6 540 bénéficiaires en novembre 2016 soit -7,7% par rapport à novembre 2015) mais est atténuée par la loi ASV qui est venue perturber la mécanique de révision du règlement d'aide sociale et les importants efforts de contrôle d'effectivité des dépenses menés depuis 2010. Les plafonds des plans d'aide risquent de connaître une augmentation significative (le coût moyen a augmenté de 1,14 % pour les 1 000 dossiers revus fin 2016; soit un quart des bénéficiaires pour lesquels les plans d'aide étaient saturés).

D'autres aides à domiciles sont également mises en œuvre pour les personnes âgées à hauteur de **4,1 M€** (stable par rapport aux crédits ouverts 2016). Ces crédits comprennent :

- La conférence départementale des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées prévue par la loi ASV : 1,9 M€ destinés à financer des actions complémentaires de prévention de la perte d'autonomie (amélioration de l'accès aux équipements, soutien aux aidants, actions collectives de prévention, etc.)
- Le développement des emplois à domicile : Le Département a mis en place une plateforme de modernisation des emplois à domicile qui intervient en soutien des services d'aide à la personne (formation, gestion ...). Le financement de 1 M€ est en partie compensé par une recette de la CNSA de 0,7 M€ ;
- Les Services d'Accueil de Jour yvelinois (0,5 M€) ;
- Les aides ménagères au titre de l'aide sociale légale (0,4 M€) : le nombre de bénéficiaires étant stable, le crédit est reconduit ;
- la participation aux actions déléguées (0,2 M€) : financement du CODERPA et du réseau de santé mentale.

Enfin, le Département mène des actions de **lutte contre l'isolement et la maltraitance** à hauteur de **1 M€** (en hausse de 0,3 M€). Parmi les actions de lutte contre l'isolement des personnes âgées, on recense :

- Le dispositif Yvelines-Etudiants-Séniors (YES) : 0,4 M€ précédemment imputés en politique B01. Pour une meilleure visibilité, les crédits de cette action menée en 2016 par les CGL sont transférés sur le programme de lutte contre l'isolement et la maltraitance.
- La téléassistance (0,4 M€ ; crédits sables par rapport aux crédits ouverts 2016).
- La lutte contre la maltraitance avec l'Association Gérontologique des Yvelines – AGY (maintien du crédit 2016 à hauteur de 0,2 M€).

⁶ L'APA à domicile est un dispositif d'aide sociale légale destiné au maintien à domicile des personnes âgées dépendantes (GIR 1 à 4), les critères d'éligibilité, le calcul du taux de participation et le plafond de versement sont fixés au niveau national.

B03 Personnes handicapées

Avec un total de **177,1 M€**, les crédits alloués au profit des **personnes handicapées sont en hausse de 2,4 M€** (+1,4% par rapport aux crédits ouverts 2016).

123,5 M€ sont consacrés à **l'hébergement des personnes adultes handicapées en établissements** (+0,9 M€ soit une hausse de 0,7% par rapport aux crédits ouverts 2016) :

- **L'aide sociale à l'hébergement (ASH)** des adultes handicapés vivant en établissements représente **121,2 M€** en 2017 (+0,9 M€ soit une augmentation de 0,7% par rapport aux crédits ouverts 2016). Malgré l'augmentation du nombre de bénéficiaires (+ 1,4% entre novembre 2015 et 2016, 2 926 en 2016), la maîtrise des prix de journée en 2016 permet de limiter la hausse de cette dépense. Le taux directeur moyen de 1 % sera appliqué en 2017 aux prix de journée des établissements (foyers d'accueil médicalisé, foyers de vie, foyers d'hébergement).
- Les prestations **PCH-ACTP en établissements** s'établissent à **2,2 M€** (stables par rapport aux crédits ouverts 2016) :
 - La Prestation de Compensation du Handicap adulte à hauteur de 1,5 M€ : on constate une hausse du nombre de bénéficiaires en 2016 (+ 10% par rapport à 2015), la dépense est reconduite pour 2017.
 - L'Allocation Compensatrice Tierce Personne (ACTP) pour un montant de 0,4 M€ (crédits stables).
 - La Prestation de Compensation du handicap - enfant (0,3 M€) : les demandes de PCH enfants, en forte augmentation depuis 2 ans, ont tendance à se ralentir (crédits reconduits en 2017).

53,6 M€ sont consacrés au **maintien des personnes handicapées à domicile** (en hausse de 1,7 M€ soit +3,2%).

- La **prestation de compensation du handicap à domicile** (PCH) et l'ex-ACTP (allocation compensation tierce personne) représentent une dépense 2017 de 36,7 M€ (+0,8 M€ soit une hausse de 2,1% par rapport aux crédits ouverts 2016) ;
 - **Prestation de Compensation du Handicap adulte** : 26,6 M€ (au hausse de 1,2 M€ soit +4,6% par rapport aux crédits ouverts 2016) ;
Cette hausse est due à l'application des nouveaux accords de branche depuis le 1^{er} avril 2016 (les assistants de vie employés par des particuliers employeurs bénéficient d'une nouvelle classification assortie d'une augmentation salariale) et ce malgré la diminution du nombre de bénéficiaires (2 622 en novembre 2016 contre 2 893 en novembre 2015, soit -9,4%).
 - **Allocation Compensatrice Tierce Personne (ACTP)** : 5,1 M€ (en baisse de 0,5 M€ soit - 8,8% par rapport aux crédits ouverts 2016) :
Cette prestation n'est plus attribuée depuis l'instauration de la Prestation de Compensation du Handicap (PCH). Toutefois, les droits restent ouverts aux anciens bénéficiaires auxquels il est proposé à chaque renouvellement le choix entre la PCH et l'ACTP.
 - **Prestation de Compensation du handicap - enfant** : 4,9 M€ (en hausse de 0,1 M€ soit 1,4% par rapport aux crédits ouverts 2016) ;
Les demandes de PCH enfants, en forte augmentation depuis 2 ans, ont tendance à ralentir tandis que les accords de branche des assistants de vie engendrent des hausses de prix.

Les **autres aides à domicile pour les PH** s'élèvent à **13,2 M€** (en hausse de 0,8 M€ soit + 6,3 % par rapport aux crédits ouverts 2016). Elles soutiennent :

- Les Services d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS) : 5,1 M€ (en baisse de 1,5 M€ soit -23,1% par rapport aux crédits ouverts 2016) ;
Les diminutions portent surtout sur la fusion de certains SAVS et Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés – SAMSAH au sein de plateformes de services ;
- Les Services d'Accueil de Jour : 2,4 M€ (en baisse de 1,4 M€ soit -34,4% par rapport aux crédits ouverts 2016) ; Cette diminution est liée au transfert de certains CAJ au sein des 3 plateformes de service.
- Les Plateformes de services : 3,8 M€
Ces dépenses concernent l'appel à projet lancé en 2016 afin de créer 3 plateformes de services (Epône, Chatou et Rambouillet/Gazeran) mutualisant certains SAVS, CAJ et SAMSAH. Cette mutualisation s'accompagne de la création de 60 places de SAVS, de 90 places de SAMSAH et de 30 places de CAJ ce qui explique l'ajout de 0,9 M€ par rapport aux 2,9 M€ transférés.
- Les aides ménagères au titre de l'aide sociale légale : 0,7 M€ (crédits stables) :
Elles visent à financer au titre de l'aide sociale, des heures de services ménagers à domicile (aide aux courses et déplacements extérieurs, préparation des repas, tâches ménagères...). L'aide ménagère est versée sur facture aux Centres Communaux d'Action Sociale – CCAS ou aux associations prestataires agréées.
- L'accueil familial : le nombre de bénéficiaires est stable, la dépense également (0,6 M€) ;
- Services d'Adaptation Spécialisée (0,6 M€, crédits stables) :
Les Services d'Adaptation Spécialisée accompagnent des adultes handicapés désirant intégrer un Établissement et Service d'Aide par le Travail (ESAT), pour qui le projet d'insertion ou de maintien à temps plein n'est pas en adéquation avec leurs capacités du moment et nécessite une préparation progressive.

Les actions de **lutte contre l'isolement et la maltraitance** représentent **3,6 M€** (soit une hausse de 0,2M€ soit +5,6% par rapport aux crédits ouverts 2016), avec le dispositif de transport PAM (3,6 M€), dont le coût des transports augmente du fait de la hausse du nombre de prises en charge attendue pour 2017 (42 personnes inscrites et éligibles attendent une prise en charge régulière ce qui représentent entre 10 et 15 000 trajets supplémentaires).

Il est à noter que cette dépense est compensée par une recette à hauteur des 2/3 ; le Département, le STIF et la Région participant chacun à part égale.

B04 Familles en difficulté

6,3 M€ de crédits sont consacrés aux familles en difficultés pour l'année 2016 (en hausse de 2,4 M€ par rapport aux crédits ouverts 2016 en raison du regroupement au sein d'un même programme financier des subventions réparties jusqu'à présent dans les programmes d'insertion des jeunes et de prévention générale cf. B05). Au global, les crédits consacrés à cette politique sont stables.

Les dépenses d'**action sociale**, à hauteur de **6,1 M€** (en hausse de 2,4 M€ par rapport aux crédits ouverts 2016), représentent les frais engagés par les territoires dans l'accompagnement des familles ou des enfants. Cela comprend notamment :

- **2,1 M€ de fonds de secours** (crédits stables) sous forme de secours d'urgence et de chèques multi-services.
- Près de **3,9 M€ de subventions aux partenaires dans le cadre de la politique de la ville et rénovation urbaine (dispositif remplaçant les CST)** à hauteur de 2,9 M€ (en hausse de 2,4 M€ par rapport aux crédits ouverts 2016) **ou sous forme de subvention aux associations** (-0,9 M€).
- **0,1 M€ d'interprétariat** (crédits stables par rapport aux crédits ouverts 2016).

Les **Aides aux familles** s'établissent à **0,1 M€** et sont consacrées à des subventions accordées aux organismes pour des actions en faveur des familles en difficulté.

B05 Aide sociale à l'enfance

En y intégrant les dépenses de personnel liées aux **assistants familiales (13,1 M€ en hausse de 0,9 M€ par rapport aux crédits ouverts 2016 soit +7,7 %)**, les crédits alloués à l'ASE en 2017 s'élèvent à **129 M€ (-4,7 M€ par rapport aux crédits ouverts 2016 soit -3,5 %)** et se décompose ainsi :

- **prise en charge de l'hébergement des enfants placés : 105,9 M€**
- **actions de prévention : 12,2 M€**
- **financement des 2 foyers départementaux (MEY et CMP) : 10,8 M€**

La **prise en charge de l'hébergement des enfants placés**, hors assistantes familiales du Département, constitue l'essentiel des crédits avec **92,8 M€** (en baisse de 2,7 M€ soit -3 % par rapport aux crédits ouverts 2016).

- Le **placement des enfants confiés à l'ASE** s'élève à **89,6 M€** en 2017 (en diminution de 2,9 M€ par rapport aux crédits ouverts 2016 soit -3,2%).

La diminution des frais de placement déjà amorcée en 2016 doit se poursuivre en 2017 au travers de plusieurs leviers :

- en augmentant le nombre d'enfants placés en accueil familial associatif ou départemental. Pour cela le Département prévoit le recrutement « net » de 25 assistantes familiales supplémentaires en 2017, en plus des remplacements des départs (retraites, démissions, licenciement) soit près de 75 recrutements à réaliser en 2017.
- en continuant l'effort pour faire sortir les Mineurs Non Accompagnés (MNA) ainsi que les jeunes majeurs placés en Maison d'Enfants à Caractère Social (MECS) au profit des FJT ou du Lien Yvelinois. En 2016, nous sommes passés de 72 MNA placés en MECS en janvier 2016 à seulement 6 en décembre (soit une baisse de près de 92%), ce qui a contribué à faire baisser le coût moyen mensuel de placement des MNA de l'ordre de 32% (de 2 300 € en janvier 2016 à moins de 1 600€ début décembre 2016, soit 19 000 €/an)
- en orientant mieux les enfants placés en MECS, type d'établissement aux prix de journée les plus élevés dont la fréquentation ne devrait être réservée qu'aux situations les plus difficiles,
- et en limitant le recours au placement en hôtel, solution non adaptée à cette population.

Par ailleurs, en ce qui concerne les **placements en centre maternel** de mères isolées avec enfants, la priorité est donnée au placement au Centre Maternel de Porchefontaine (CMP). Toutefois, dans certaines situations, l'éloignement est nécessaire. Un crédit est donc maintenu à hauteur de **0,3 M€** (soit l'équivalent de 6 placements hors Yvelines).

- La **vie quotidienne des enfants placés**, à hauteur de **2,6 M€** (crédits stables) regroupe les frais qui ne sont pas compris dans le prix de journée de certains établissements (notamment hors Yvelines) ou qui concernent les placements familiaux (par exemple l'habillement, l'argent de poche, les honoraires médicaux, les frais de scolarités, de transports ou d'activité périscolaires).
- Les frais communs liés à la **gestion des placements** s'établissent à **0,3 M€** (crédits stables). Il s'agit notamment d'une AMO (0,1 M€) destinée à l'analyse des besoins des populations et à la définition d'une stratégie de convergence tarifaire liée au placement ASE, de la participation obligatoire du Département à l'Observatoire National de L'Enfance en Danger ONED (0,1 M€), ainsi que de diverses opérations de régularisation et frais de procédures.

Les **actions de prévention** sont inscrites à hauteur de **12,2 M€** (soit -2,9 M€ par rapport aux crédits ouverts 2016 soit -23,8%). Cette diminution provient d'une part de la suppression des CST (-1,5 M€), crédits dorénavant intégrés dans la nouvelle politique de subventionnement de l'action sociale dont une partie est déléguée au TAD (cf B04 : +2,4 M€ inscrits dans cette politique) et d'autre part, de la redéfinition du périmètre d'intervention des clubs de préventions spécialisés (-1,4 M€) :

- Le maintien à domicile des enfants placés à l'ASE est défini comme prioritaire au niveau du Conseil Départemental. Les crédits affectés aux **aides à domicile** sont de **6,7 M€** (crédits stables) :
 - 5,4 M€ pour les actions éducatives en milieu ouvert judiciaires (AEMOJ), permettant, sur décision judiciaire, le maintien au domicile d'enfants confiés à l'ASE, représentent l'essentiel du budget (crédits stables) ;
 - 1,2 M€ d'aides financières aux familles sous forme d'allocations mensuelles et secours d'urgence ;
 - 0,1 M€ de frais d'intervention des travailleuses familiales.
- Les crédits consacrés à la **prévention spécialisée** s'établissent à **4 M€** (-1,4 M€). Il est proposé de financer deux services de prévention spécialisée sur Seine Aval et Saint-Quentin-en-Yvelines.
- Le Département poursuit également son soutien aux actions de **prévention générale** à hauteur de **1,5 M€** (-1,5 M€ du fait de la suppression des CST, intégrés dans la nouvelle politique de subvention cf. B04).

Le financement des **2 foyers départementaux** de 10,8 M€ (crédits stables) comprend :

- La participation du Département au fonctionnement de la Maison de l'Enfance des Yvelines (MEY) s'établie en 2017 à 6,9 M€ (stable).
- La participation du Département au fonctionnement du Centre Maternel de Porchefontaine (CMP) s'élève en 2017 à 3,8 M€ (stable) ;
- L'Entretien, et la gestion du patrimoine immobilier des foyers sociaux : 0,1 M€.

B06 PMI et santé des familles

Les crédits consacrés à la **Protection Maternelle et infantile ainsi qu'à la santé des familles** s'établissent à **2,8 M€** (-0,2 M€ par rapport aux crédits ouverts 2016 soit une baisse de 7,8%). Ils concernent principalement les frais de fonctionnement des centres de PMI.

- 0,4 M€ est consacré à l'achat de vaccins (crédits stables)
- sont aussi inscrits pour 1,5 M€ (-0,3 M€ par rapport à 2016) les remboursements aux organismes externes (ex : hôpitaux) des frais de fonctionnement des consultations qu'ils assurent pour la planification familiale (-0,1 M€), la protection infantile (-0,1 M€) et la protection maternelle (-0,1 M€). Par ailleurs, les subventions aux partenaires dans le cadre des actions santé s'élèvent à 0,5 M€ (crédits stables).

B07 RSA et insertion

Les crédits consacrés à cette politique à hauteur de 141,6 M€ (hors CUI) portent principalement sur le versement de l'allocation RSA pour 131,9 M€ soit une hausse de +1,4 % par rapport aux crédits ouverts 2016 :

2013	2014	2015	2016	2017
100,4 M€	112,9 M€	127 M€	130 M€	131,9M€

┌──────────┐ ┌──────────┐ ┌──────────┐ ┌──────────┐
+12,5 M€ +14,1 M€ +3 M€ +1,9 M€

Après 2 années de forte hausse, l'année 2016 se traduit par une très forte décélération du RSA sous l'effet conjugué de plusieurs mesures actives mises en œuvre par le Département.

Tout d'abord, le Département a repris la main sur l'instruction des dossiers RSA initialement gérés par la CAF. Depuis 2016, le Conseil Départemental est l'unique guichet pour l'ouverture des droits à RSA au travers de ses Territoires d'Actions Départementales (TAD).

Par ailleurs, l'accentuation des contrôles a posteriori a permis de détecter et de sanctionner les cas de fraudes ou de non-respect des devoirs des bénéficiaires.

En outre, en tant que chef de file de l'insertion, le Département a décidé de proposer une expérience professionnelle valorisable sur le marché du travail aux bénéficiaires du RSA les plus proches de l'emploi, au sein de ses services, tout en répondant à ses besoins en termes de personnel.

En 2016, plus de 340 bénéficiaires du **RSA ont été progressivement recrutés par le Département en contrat unique d'insertion (CUI)** répartis entre les collèges (62%), les TAD (28%) et les directions centrales. Ce dispositif est amené à se poursuivre en 2017 : **cela représentera une dépense de 5,2 M€ de masse salariale** financée à hauteur de 3,7 M€ par les aides de l'Etat et du Département (au travers du PDI délégué à l'agence d'insertion Activit'Y) ainsi que par une non dépense d'allocation de RSA. En moyenne un CUI recruté pour 12 mois génère une dépense annuelle brute de 15 K€ pour le Département, compensée par une recette annuelle de 10,5 K€ (dépense nette annuelle de 4,5 K€). Cette opération doit permettre une non dépense de RSA de près de 4 K€ par CUI en 2017 puis de 5 K€ en 2018.

Au global, le nombre d'allocataires payés entre 2015 et 2016 a diminué de plus de 6% (19 980 allocataires en décembre 2016 en baisse de 1 383 bénéficiaires par rapport à décembre 2015 soit - 6,5% en 1 an).

Ces mesures n'ont pu que contenir la hausse du RSA en raison d'un effet prix plus important (2 revalorisations au cours de l'année 2016 : 0,1% en avril et 2% en septembre).

La prévision de revalorisation du RSA pour 2017 est estimée à 3% ce qui, malgré les efforts qui seront réalisés, laissent présager une légère hausse de l'enveloppe RSA par rapport aux crédits ouverts 2016 (+1,9 M€ soit +1,4%)

Le financement du **programme départemental d'insertion (PDI)** porté par **Activit'Y**, l'agence d'insertion du Département à hauteur de **7,7 M€** (en hausse de 1,9 M€ soit + 24,7% par rapport aux crédits ouverts 2016) constitue le troisième poste de dépenses d'insertion.

Cette augmentation s'explique par la hausse des crédits dédiés au financement des CUI (3,3 M€ en augmentation de 2,3 M€ par rapport aux crédits ouverts 2016 soit + 56%). En tant que délégataire du PDI, Activit'Y participe, pour le compte du Département, au financement à hauteur de 472 € par mois et par

CUI-CAE dès lors qu'il s'agit d'un bénéficiaire du RSA. Le Département lui-même touche cette aide dans le cadre des CUI qu'il emploie.

De plus, ActivitY' est en charge de la formation des CUI à hauteur de 0,7 M€ pour leur permettre une sortie en emploi durable (sécurité, service à la personne, numérique, etc.).

Le financement d'opération d'insertion au titre du **Fonds Social Européen (FSE) s'élève à 1,5 M€** en 2017 (-0,8 M€ par rapport aux crédits ouverts 2016). Dans le même temps, les recettes attendues pour les projets 2015 s'élèvent à 1,4 M€.

Le financement du **PDI social** s'élève à 0,4 M€ (crédits stables).

B08 **Coopération internationale**

Le Département intervient dans cette politique avec un budget 2017 de 1,4 M€, soit -0,3 M€ par rapport à 2016 via :

- le groupement d'intérêt public (GIP) « Yvelines coopération internationale et développement » (YCID) dont la cotisation annuelle 2017 est budgétée à 0,9 M€ ;
- des subventions versées dans divers programmes de développement pour 0,5 M€.

2.2.3. Mission C – Education, formation, jeunesse, culture et sport

Politique (en M€)	CO 2016	BP 2017	BP 2017 vs CO 2016	Variation %
C01 Modes de garde	3,6	0,7	-2,9	-80,2%
C02 Jeunesse	4,2	2,5	-1,7	-40,4%
C03 Collèges et enseignement	27,5	29,0	1,5	5,4%
C04 Sport	2,2	2,1	-0,1	-3,3%
C05 Culture et patrimoine	5,3	4,9	-0,5	-8,5%
C06 SDIS et gendarmeries	67,7	67,6	-0,1	-0,1%
C07 Communication externe	1,1	1,1	0,1	5,5%
Total Mission C	111,6	108,0	-3,7	-3,3%

Les crédits concernent principalement :

- **les collèges**
- **le SDIS et la gendarmerie**
- **la culture et les sports**

Les principales diminutions de dépenses portent sur :

- Le subventionnement des frais de garde : -3 M€ du fait de la suppression des subventions aux crèches votée en 2016.
- La participation à la base de loisir de Saint-Quentin-en-Yvelines : -0,7 M€ (pas de financement exceptionnel inscrit en 2017).
- La dotation globale de fonctionnement des collèges publics suite à la reprise des contrats de fluides : -0,5 M€.

C01 Modes de garde

Le budget 2017 alloué aux modes de garde s'élève à 0,7 M€, en diminution de 3,1 M€ (-97,4%) par rapport aux crédits ouverts 2016. Cette diminution s'explique par la fin du dispositif d'aide aux crèches. 0,1M€ sont néanmoins prévus en 2017 pour solder les aides au titre de 2016.

La formation des assistants maternels représente 0,6 M€ en augmentation de 0,2 M€ du fait d'un nombre plus important d'inscrits en 2017. Elle est assurée intégralement par l'IFSY depuis 2015. Le budget annexe de l'IFSY s'autofinance intégralement par les recettes qu'il perçoit des formations qu'il propose. Depuis septembre 2016, il assure également les formations des assistants maternels du département des Hauts-de-Seine. Le Département des Yvelines ne verse plus de subvention d'équilibre à l'IFSY depuis 2016.

C02 Jeunesse

Les crédits de 2,5 M€ sont en baisse de 1,7 M€ soit -40,4% par rapport aux crédits ouverts 2016, principalement en raison de :

- la baisse de la participation aux bases de loisir (-0,7 M€).
- la suppression des crédits dédiés aux subventions aux associations relevant du champ de l'insertion des jeunes (-0,9 M€), désormais inclus (à budget global constant) dans les budgets déconcentrés aux territoires d'action départementale (TAD). Chaque TAD sera en effet doté en d'une dotation sociale globale (DSG) afin de mener des actions sociales territorialisées et d'apporter une aide financière aux publics les plus fragiles. Au total, le Département consacrera 10M€ aux TAD dans le cadre de cette dotation.

En 2017, sont inscrits au titre de la politique jeunesse :

- les foyers jeunes travailleurs (FJT) qui restent aidés à hauteur de 1,4 M€ (crédits stables) pour la dernière année de la convention triennale 2015-2017. Une réflexion est prévue pour les prochaines conventions afin de revoir les modalités de financement liées notamment à l'accueil dans ces foyers des jeunes majeurs et des mineurs isolés étrangers.
- les aides aux jeunes, sont maintenues à 0,5 M€, dont 0,3 M€ pour la bourse « Permis d'Agir » et 0,2 M€ pour le Fonds d'Aide aux Jeunes. Le dispositif Bourse aux bacheliers est également reconduit pour 43 K€;
- les conventions de partenariat « jeunesse » s'élèvent à 0,2 M€, soit une diminution de 0,1M€ par rapport aux crédits ouverts 2016, liée à une diminution de la subvention de fonctionnement à YIJ qui passe de 0,2M€ en 2016 à 0,1 M€ en 2017;
- les participations aux trois îles de loisirs sont prévues à hauteur de 0,2 M€, soit une baisse de -0,7 M€ suite aux subventions d'équilibre exceptionnelles versées en 2016 à la base de Saint-Quentin-en-Yvelines. Les financements des deux autres îles sont maintenus.
- Maintien des crédits liés aux bourses apprentis à 0,1M€ et à la bourse au BAFA pour 0,04 M€ ;

C03 Collèges et enseignement

Dans le domaine des collèges et de l'enseignement, l'action du Département porte sur:

- Les 116 collèges et lycées internationaux publics dans lesquels les moyens de fonctionnement et d'équipement sont pris en charge par le Département indirectement via les dotations globales de fonctionnement, ou directement via la gestion immobilière, le personnel ATC et l'équipement informatique.
- Les 23 collèges privés sous contrat d'association, pour les forfaits d'externat pour lesquels les moyens en fonctionnement sont indexés réglementairement sur ceux affectés aux collèges publics (forfait d'externat matériel et forfait rémunération de personnels techniques).
- Les 2 CIO départementaux de Mantes et Versailles, suite au transfert de gestion des 4 autres CIO à l'Etat.

- Les interventions facultatives résultant d'une volonté politique, telles les subventions en faveur des communes pour les écoles du 1^{er} degré, les subventions d'investissement des collèges privés ou des aides ponctuelles.

Près de 21 M€ financeront le fonctionnement des collèges publics et des lycées internationaux en 2017, soit un budget en hausse de 1,5 M€ (+5,3%) par rapport aux crédits ouverts 2016.

Les dépenses d'interventions courantes d'entretien de bâtiment, de maintenance, gaz, électricité, eau, chauffage urbain sont budgétées à hauteur de 11,1 M€ en augmentation de 1,3M€ (+13,2%) dont :

- + 0,9 M€ liés à la reprise des contrats eau par le Département, qui ont été déduits du montant de la DGF, et,
- +0,4 M€ d'électricité pour les bâtiments provisoires équipés de chauffage électriques pour 4 collèges en travaux ;

L'ensemble des dotations du Département aux collèges publics et lycées internationaux s'élève à 9,7 M€ en hausse de 1% par rapport à 2016 :

- La dotation globale de fonctionnement aux collèges publics s'élève à 6,97 M€, en baisse de 6,7% par rapport à 2016 pour tenir compte de la reprise des contrats eaux par le Département ;
- la dotation d'équilibre du service de restauration scolaire est budgétée à hauteur de 0,8 M€ en hausse de 0,5 M€ pour tenir compte de la réforme de la tarification de la restauration qui sera proposée à l'Assemblée départementale en 2017. Un ajustement à la baisse sera possible en 2017 au regard du dispositif qui sera retenu au final ;
- Les dotations complémentaires de fonctionnement sont reconduites à hauteur de 0,4 M€ (frais de déménagement liés aux opérations d'investissement du PPI et éventuels ajustements d'effectifs.
- Les dotations en faveur des établissements internationaux seront à hauteur de 0,6 M€, en augmentation de 0,2M€ (+37%) (frais de déménagement liés aux opérations d'investissement du PPI).

Outre ces dotations de fonctionnement aux collèges publics, le Département consacrera 0,8 M€ à la maintenance du matériel informatique des collèges et en investissement près de 8 M€ à leur équipement informatique (cf. politique D02).

En 2017, le Département versera **7,5 M€ de dotation de fonctionnement aux collèges privés**, en hausse de 1% comme pour les collèges publics. Les subventions d'équipement s'élèveront quant à elles à 3,5 M€ en hausse de 1,3 M€ (+60%) en 2017.

L'action en faveur des CIO sera maintenue à 0,1 M€ et celle en faveur du 1^{er} degré reste également stable (0,2 M€ de subventions pour les classes spécialisées et les classes d'initiation au français).

C04 Soutien au sport

Les crédits prévus permettent de maintenir un niveau d'aide de 2,1 M€ (en diminution de 0,1M€) aux partenaires sportifs du Département :

- Conventions de partenariat sportif maintenues à hauteur de 0,7 M€;
- Sport fédéral et scolaire : 0,8 M€ (stable);
- Pratique sportive : 0,6 M€ dont 0,5 M€ de subventions et bourses aux associations de haut niveau amateur et 0,1 M€ de subventions aux classes sportives à horaires aménagés et pour la voile scolaire ;

C05 Culture et patrimoine

Le Département consacrera 4,9 M€ aux actions culturelles et à la valorisation du patrimoine, en baisse de 0,5 M€ par rapport aux crédits ouverts 2016 soit -8,5%.

Ce budget est notamment marqué par la fermeture de la bibliothèque départementale (-0,1 M€) et le transfert du service archéologique à l'établissement public interdépartemental qui bénéficiera d'une contribution de 0,4 M€ à ce titre, soit un budget lié à l'archéologie en baisse de 0,1 M€ (-20%) par rapport à 2016.

Le nouveau système d'aide aux actions culturelles adopté en novembre 2015 (deux dispositifs transitoires de subvention de fonctionnement entre 2016 et 2018 et 3 Appels à Projets) se traduit en prévision par :

- 1,3 M€ pour l'aide aux équipements culturels structurants à rayonnement départemental, en diminution de 0,2 M€ (-15%) ;
- 0,2 M€ d'aides matérielles et au développement des bibliothèques publiques ;
- 0,2 M€ pour les projets culturels structurants et innovants, en diminution de 0,1 M€ (-45%) ;
- 0,2 M€ pour les projets d'éducation artistique et culturelle ;
- 0,1 M€ pour les projets culture et accessibilité ;

La subvention d'équilibre au Musée Maurice Denis s'élève à 1,5 M€, soit une augmentation de 0,1 M€ (+5%). Un projet de rénovation « raisonnable » du musée est en cours de définition.

Concernant les archives, 0,5 M€ sont budgétés en 2017, en baisse de 0,2 M€ (-23%) pour optimiser le linéaire qui arrive à saturation et développer la numérisation des archives afin d'en faciliter l'accès au public. Une réflexion sera lancée en 2017 pour un rapprochement avec les archives du CD92.

C06 SDIS et Gendarmerie

La participation du Département au fonctionnement du SDIS s'élève à 67 M€, identique à 2016. Cette politique comprend également 0,6 M€ dédiés à la gestion du patrimoine immobilier des gendarmeries et l'entretien de leurs bâtiments et espaces verts. A noter que le Département percevra 3,9 M€ de recettes de loyers en 2017.

C07 Communication externe

Cette politique regroupe les crédits visant à informer au mieux les Yvelinois sur les actions du Département. Le budget 2017 s'élève à 1,1 M€. L'essentiel de ce budget est consacré au magazine départemental (0,9 M€), et au site internet (0,2 M€).

2.2.4. Mission D – Gestion publique départementale

Politique	CO 2016	BP 2017	BP 2017 vs CO 2016	Variation %
D01 Ressources humaines hors Ass Fam et CUI	163,8	167,6	+3,8	+2,3%
D02 Système d'information	6,4	7,1	+0,7	+10,3%
D03 Moyens de fonctionnement	11,1	10,8	-0,4	-4%
D04 Ressources financières (hors péréquation)	10,6	9,1	-1,5	-14,4%
D05 Gouvernance Assemblée	0,6	0,5	-0,1	-13,1%
TOTAL MISSION (hors péréquation)	192,7	195	2,4	1,2%

Les efforts, engagés en 2016, pour permettre au Département de maintenir ses capacités d'intervention, sont poursuivis en 2017 en renforçant les actions de maîtrise de gestion des dépenses de fonctionnement des services.

D01 Ressources humaines

Détails	CO 2016	BP 2017	BP 2017 vs CO 2016	Variation %
Traitements (hors CUI et Ass Fam)	110,4	113,9	+3,4	+3,1%
Charges sociales (hors CUI et Ass Fam)	45,4	46,9	+1,4	+3,1%
Chèques Restaurant	2,7	2,7	0	0%
Interim	1,1	0,3	-0,8	-72,2%
Cotisation au CNAS	0,9	0,8	-0,1	-9,1%
Frais de formation	0,7	0,5	-0,2	-31,3%
Mutuelle du personnel	0	0,2	+0,2	nd
Autres dépenses de personnel	2,5	2,4	-0,2	-7%
TOTAL Ressources humaines	163,8	167,6	+3,8	+2,3%

La mise en œuvre de projets de modernisation du fonctionnement des services tels que l'appui à la modernisation et à la simplification des processus de travail, la dématérialisation des processus internes à la collectivité permet de poursuivre la maîtrise des dépenses de personnel.

Hors rémunérations des assistants familiaux et des contrats uniques d'insertion, les dépenses relatives aux ressources humaines s'élèvent à 167,6 M€ soit +3,8 M€ par rapport à 2016 correspondant à une augmentation de + 2,3%.

Cette augmentation relève principalement d'une hausse ponctuelle des dépenses de personnel (traitements et charges), liée aux mesures nationales de revalorisation des traitements (PPCR) minorant la baisse des frais de personnel générée par ailleurs par la démarche entamée depuis 2014 du non remplacement des départs en retraite. Cette évolution repose principalement sur :

- une augmentation mécanique de près de 2,6% au seul titre des revalorisations salariales décidées par l'Etat (revalorisation du point d'indice à compter de février 2017 (+0,6%), montée en puissance de mesures catégorielles telles que la mise en œuvre du PPCR (Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations) ou encore instauration du RIFSEEP (régime indemnitaire rattaché à la manière de servir).
- une évolution de +0,5% de la masse salariale en 2017 circonscrite à la démarche de modernisation de l'administration qui implique une diversification des effectifs et un renforcement des équipes managériales.

Afin de favoriser l'attractivité employeur du Département et conserver ses meilleures ressources, un budget de 0,2 M€ est également inscrit pour financer un dispositif de mutuelle Santé et Prévoyance.

D02 Systèmes d'information

7,1 M€ seront consacrés à la modernisation des systèmes d'information en augmentation de 0,7 M€ soit +10% par rapport aux crédits ouverts 2016. Cette augmentation porte principalement sur le développement de nouveaux outils informatiques permettant une plus grande dématérialisation.

- 3,8 M€ sont dédiés à la maintenance et l'exploitation des services informatiques (-0,6 M€ soit -14%)
 - Télécommunications : 1,7 M€ (crédits stables) et
 - maintenance matérielle et logicielle et prestations associées : 2,1 M€ (- 0,6 M€ suite à l'internalisation de la maintenance applicative auparavant externalisée).

- l'évolutivité et la modernisation des applicatifs métiers représentent 2 M€ (hors collègues). En augmentation de 0,1 M€, ils seront orientés vers la dématérialisation des procédures du secteur social en direction des usagers et vers une meilleure maîtrise de nos outils liés aux ressources humaines (internalisation du système d'information RH) permettant une optimisation des coûts et du service rendu vers les usagers et en interne.
- 0,7 M€ concerneront les prestations relatives à la modernisation des services avec la dématérialisation et la numérisation du courrier, des factures et des demandes d'aide PA/PH avec, en appui, le développement de la gestion électronique de documents et leurs archivages.

Les crédits informatiques relatifs aux collègues inscrits à la Mission Numérique en 2016 ont été intégrés aux Systèmes d'information. Ce nouveau périmètre (0,8 M€) comprend des prestations de service et de maintenance relatives aux tablettes et le contenus associés pour 0,3 M€ et les prestations de maintenance du parc informatique des collègues (micros, serveurs, imprimantes..) pour 0,4 M€.

D03 Moyens de fonctionnement

Les moyens de fonctionnement courants de l'administration départementale (bâtiments, moyens généraux, achats...) s'élèvent à 10,8 M€ en 2017 et sont en diminution par rapport aux crédits ouverts de 2016 de -0,4 M€.

- 4 M€ seront consacrés à la maintenance et à l'exploitation des bâtiments administratifs (crédits stables),
- 6,2 M€ aux moyens de fonctionnement courants (soit une diminution de -0,4 M€ représentant -6%) : achats, flotte automobile, assurance, prestations juridiques....

Ces dépenses enregistrent, globalement, une diminution, notamment, en ce qui concerne les achats (fournitures courantes) et les frais d'assurance grâce à une politique d'achat maîtrisée et un travail important sur le renouvellement des contrats d'assurance intégrant une sinistralité relativement faible sur le patrimoine bâti.

D04 Ressources financières

La péréquation versée au titre des DMTO, CVAE, FSDRIF s'élève à 43,5M€.

Hors péréquation, les crédits alloués sont dédiés aux intérêts de la dette pour 7,2 M€ (-0,1% par rapport aux crédits ouverts 2016) ainsi qu'aux moyens généraux pour 2,3 M€ dont 1,6 M€ de subvention pour les appels à projets externes du Fonds Social Européen.

D05 Gouvernance des politiques

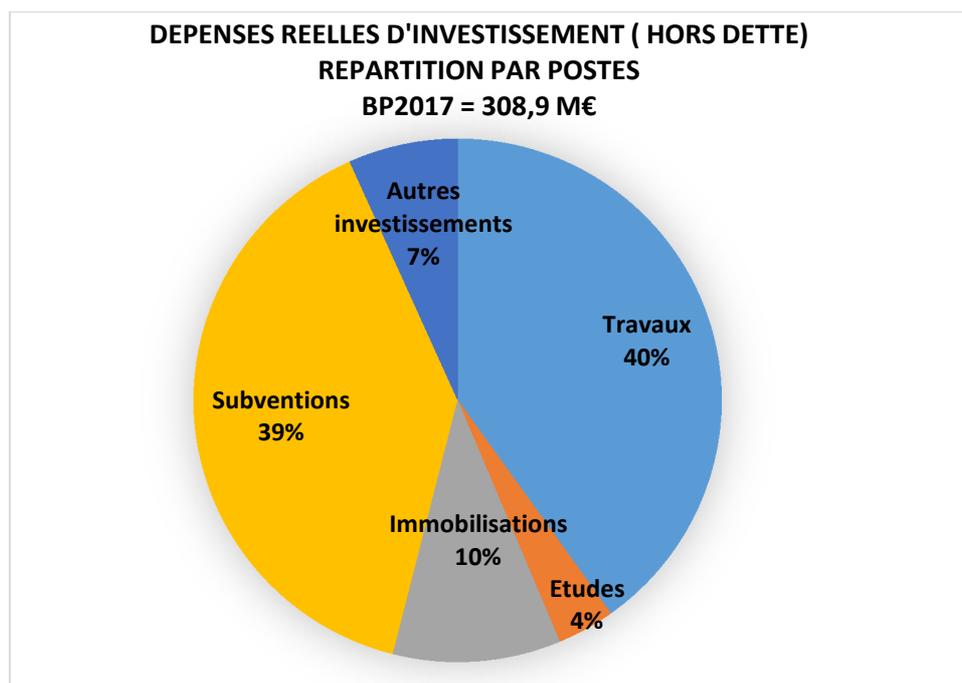
Ces crédits, s'élevant à 0,5 M€, correspondent pour l'essentiel aux dépenses de fonctionnement de l'Assemblée départementale et des élus. Ils sont en diminution de -0,1 M€ (-10%) par rapport aux crédits ouverts 2016.

3. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

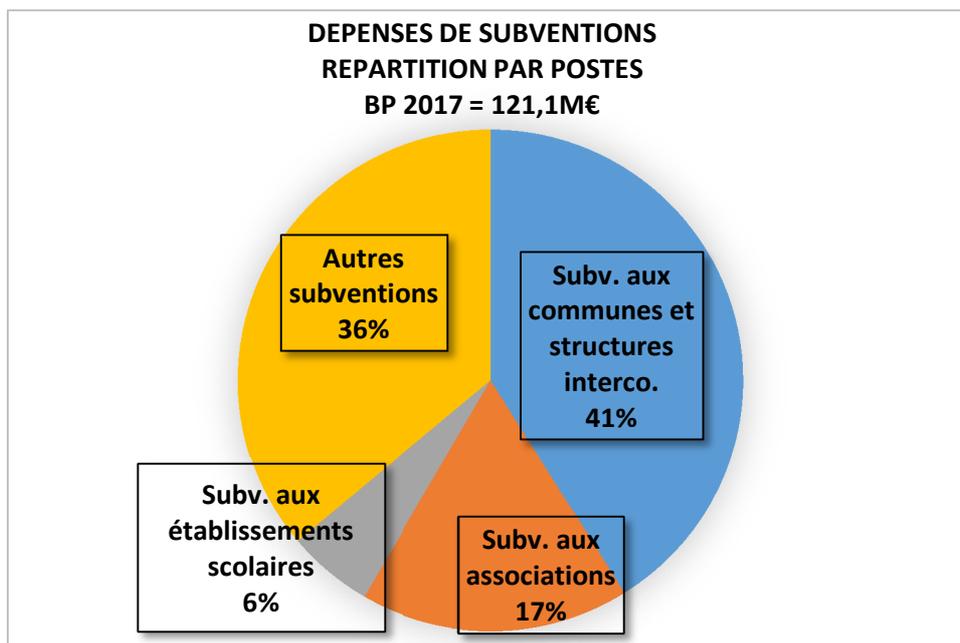
3.1. Dépenses d'investissement 2017 (crédits de paiement)

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 329,4 M€ dont 308,9 M€ hors capital dont 178 M€ de dépenses d'équipement direct et 121 M€ de subventions d'équipement versées.

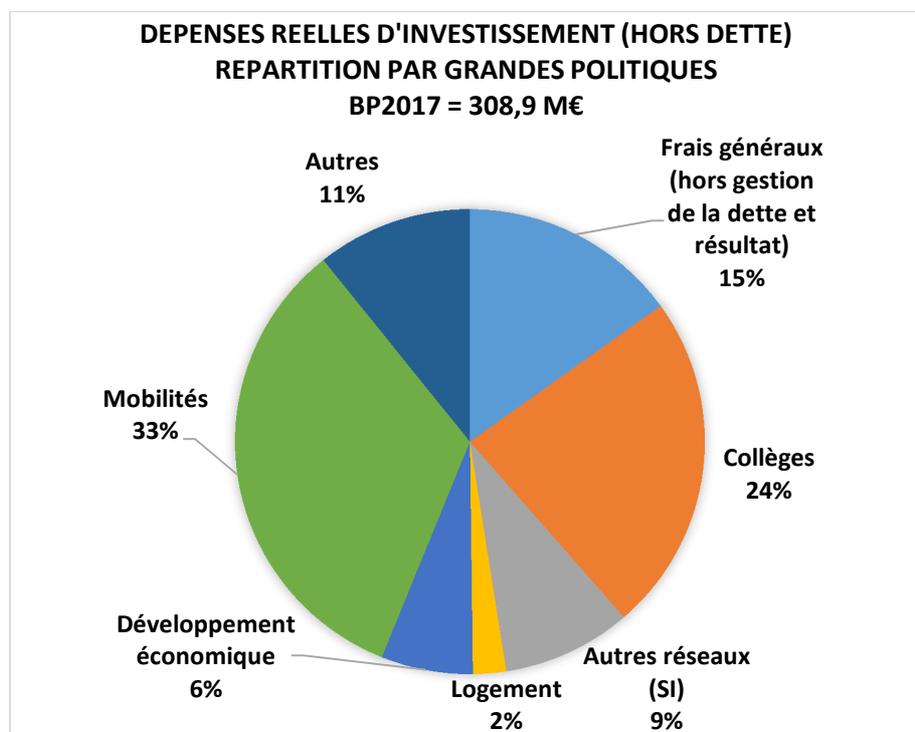
M€	CO 2016	BP 2017	BP 2017 vs CO 2016	variation %
Dépenses d'investissement hors dette	296	309	13,0	4,2%
Dépenses d'équipement	285	299	13,6	4,5%
<i>Dont Dépenses directes d'équipement</i>	<i>160</i>	<i>178</i>	<i>17,3</i>	<i>9,7%</i>
<i>Dont Subventions d'équipement versées</i>	<i>125</i>	<i>121</i>	<i>-3,7</i>	<i>-3,0%</i>
Opérations pour cpte de tiers	0	0	-0,3	ns
Autres dépenses d'investissement	10	10	-0,3	-3,1%



Les dépenses d'investissement du Département concernent à la fois la maîtrise d'ouvrage ou le soutien financier à des projets d'intérêt départemental, et l'accompagnement des acteurs locaux dans leur politique de développement.



Les autres subventions concernent les subventions versées à l'Etat, aux opérateurs de réseaux (SNCF, STIF) versées dans le cadre des Contrats de plan Etat-Région pour les volets routiers et transports ainsi que la participation du Département au projet EOLE.



Dépenses d'investissement par missions :

en M€	CO 2016	BP 2017	BP 2017 vs CO 2016	Variation %
A Développement	204,7	175	-29,7	-14,5%
B Solidarité	9,5	15	+5,6	+58,9%
C Education-culture-sport	57,1	85,2	+28	+49,1%
D Gestion départementale	97,7	54,2	-43,5	-44,5%
Total	369	329,4	-39,6	-10,7%

3.1.1. Mission A – Développement et attractivité territoriale

Les crédits consacrés à la mission A au titre du BP17 (175 M€) sont en diminution par rapport aux crédits ouverts 2016 (-29,7 M€, soit -14,5%). Cette baisse est essentiellement liée aux crédits de 30 M€ dédiés au fonds AFDEY en 2016.

Ces crédits représentent plus de la moitié du budget départemental d'investissement, dont les deux tiers sont dédiés à la mobilité (infrastructures routières et transports en commun).

Politique (en M€)	CO 2016	BP 2017	BP 2017 vs CO 2016	Variation %
A01 Attractivité des territoires	3,9	10,7	6,8	172,5%
A02 Solidarité territoriale	7,9	9,7	1,8	22,7%
A03 Mobilité durable	105,0	115,8	10,7	10,2%
A04 Environnement	16,1	13,3	-2,7	-17,0%
A05 Logements	44,7	7,1	-37,6	-84,2%
A06 Attractivité économique	26,8	18,4	-8,4	-31,4%
A07 Rayonnement local	0,2	0,0	-0,2	-100,0%
Total Mission A	204,7	175,0	-29,7	-14,5%

A01 Attractivité des territoires

Deux opérations d'intérêt national (OIN) sont concernées ainsi que la dynamisation et le renouvellement de plusieurs territoires sensibles du Département. Le budget 2017 s'élève ainsi à 10,7 M€, soit +6,8 M€ et +173% par rapport à 2016 :

- OIN Paris Saclay : 2,4 M€ pour assurer le financement de l'aménagement du pôle multimodal de la gare des Chantiers, l'insonorisation du pont des Chantiers et l'aménagement de la route de Buc ainsi que le développement des terrains des Marronniers ;
- SEM Pat Satory : versement du solde du capital de la SEM (0,8 M€) ;
- OIN Seine Aval : 2,8 M€ pour les opérations suivantes: recyclage ZAC Mantes Universités, ZAC Cœur de Ville à Bonnières-sur-Seine, recyclage foncier écopôle Triel Carrières, Parc Habité Carrière Centralité, recyclage foncier de la ZAC Centralité à Carrières-sous-Poissy et passerelle Mantes-Limay ;
- 2 M€ sont budgétés au titre des nouveaux contrats de territoire (financement de projets structurants au sein des communautés urbaines et d'agglomération de plus de 25 000 habitants) ;

- 2,6 M€ sont consacrés à la poursuite ou l'achèvement des opérations de rénovation urbaine : Mantes-la-Ville (0,8 M€), Mantes-la-Jolie (0,4 M€), GPV Mantes (0,7 M€), Chanteloup (0,4 M€) et Poissy (0,3 M€).

A02 Solidarité territoriale

Le Département prévoit d'augmenter son niveau d'aide aux communes en 2017 : 9,7 M€, soit +1,8 M€ et +23% par rapport à 2016 :

- 6,3 M€ seront consacrés aux contrats départementaux en cours (75 en cours de réalisation) ;
- Un nouveau dispositif « Départemental Equipement 2017-2019 » viendra se substituer aux contrats départementaux, avec une AP de 26 M€, dont 0,9 M€ prévus en 2017 (soit 15 dossiers environ) ;
- 0,9 M€ sera consacré aux contrats ruraux (49 en cours de réalisation). Une nouvelle AP de 5 M€ viendra se substituer aux contrats ruraux actuels (révision du règlement), sans crédits de paiements en 2017 ;
- 0,4 M€ sont prévus pour des études stratégiques : extension SEMPAT Satory, plate-forme logistique Flins, quartiers gare EOLE, infrastructures fluviales et portuaires, stratégie tourisme ;
- 0,7 M€ sont budgétés dans le cadre du fonds de soutien d'urgence aux communes rurales.

Les autres aides départementales aux communes figurent par ailleurs dans les politiques A03, A04 et A05 (voirie, environnement, logement, ...).

A03 Mobilité durable

La politique de mobilité représente le tiers du budget d'investissement départemental avec 115,8 M€ de crédits prévus en 2017, soit +10,7 M€ et +10% par rapport à 2016. Elle comprend :

- 68,2 M€ d'études et de travaux de modernisation et d'équipement des routes départementales dont les principales opérations concernent :
 - le doublement de la RD 30 à Plaisir (19,5 M€)
 - la nouvelle voie RD 121 à Sartrouville et Montesson (15,4 M€)
 - la déviation de la RD 307 à Saint-Nom-Bretèche (8,1 M€)
 - le diffuseur sur l'A86 à Vélizy (0,9 M€).

Ce budget est en augmentation de +5,1 M€, soit +8% par rapport à 2016.

Ces projets font l'objet de recettes, notamment de la part de la Région, de 10,7 M€ pour 2017.

- 32,6 M€ pour les grandes infrastructures de transports en commun avec notamment le projet Eole (17,1 M€), la Tangentielle Ouest (7,8 M€), le solde de l'opération tramway T6 (4,4 M€), le pôle d'échanges multimodal de Versailles (1,2 M€), les études relatives au TCSP de Trappes-La Verrière (0,8 M€) et du Mantois (0,5 M€).

Ces projets font l'objet de recettes, notamment de la part de la Région, de 8,2 M€ pour 2017.

- 13 M€ pour le financement des autres réseaux routiers, qui incluent les aides à la remise en état de la voirie communale (7,5 M€), les aides en matière de circulation douce (1 M€) ainsi que l'aide ponctuelle à la voirie de Mantes-Buchelay pour le projet de liaison entre l'A13 et la RD113 (4 M€) ;
- 2 M€ pour le matériel et les centres d'exploitation routiers.

A04 Environnement

Les crédits consacrés à la politique environnementale en 2017 s'élèvent à 13,3 M€, soit -2,7 M€ et -17% par rapport à 2016. Ils comprennent :

- 9,3 M€ pour l'eau, soit +1,6 M€, dont :
 - 3 M€ pour les contrats eau en cours d'achèvement (derniers versements prévus en 2020),

- 4,5 M€ pour le dispositif qui s'y substitue, le Schéma Départemental de l'Eau,
- 1,3 M€ pour l'appel à projets pour la valorisation de la Seine,
- 0,5 M€ pour les aménagements des berges de Seine ;
- 1,9 M€ pour les espaces naturels sensibles, soit -3,9 M€ par rapport 2016 compte tenu de l'achèvement du parc départemental de Carrières-sous-Poissy (0,8 M de recettes prévues en 2017) ;
- 0,6 M€ pour les forêts domaniales (convention de partenariat avec l'ONF);
- 0,7 M€ aux parcs naturels régionaux ;
- 0,5 M€ pour les mesures compensatoires : une dotation initiale de 120 K€ est inscrite pour la création du GIP ;

A05 Logements

7,1 M€ sont consacrés à la politique d'investissement en faveur du logement, ce qui représente une baisse de -37,6 M€ par rapport à 2016. Cette forte diminution s'explique par les inscriptions de crédits dédiés au fonds AFDEY (30 M€ inscrits en 2016 mais pas de crédits inscrits au BP17) et également par les nouveaux programmes de financement de logements (phase de démarrage moins consommatrice de crédits). Le budget 2017 comprend :

- 2,2 M€ pour le solde des contrats de développement de l'offre résidentielle (CDOR) en cours d'achèvement et le nouveau programme de logements Prior'Yvelines (AP globale de 100 M€) ;
Une recette de 1,8 M€ est attendue sur le programme CDOR en 2017.
- 2 M€ aux logements spécifiques (résidences sociales, étudiantes) ;
- 1,4 M€ pour la réhabilitation de l'habitat des particuliers (programme Habiter Mieux) ;
- 1 M€ de soutien aux acteurs locaux du logement (Ingénierie Prior'Yvelines et Ruralogy) ;
- 0,5 M€ pour le Fonds de Solidarité pour le Logement.

A06 Attractivité économique

Le Département prévoit 18,4 M€ pour la politique d'attractivité économique en 2017, incluant 9 M€ d'investissements numériques.

Le Département poursuit également ses aides :

- aux projets structurants (7,5 M€, soit +2,4 M€ par rapport à 2016) parmi lesquels le projet de R&D dont VEDECOM (3,3 M€), ainsi qu'à l'innovation (0,4 M€),
- à la réhabilitation des zones d'activité (0,4 M€), à l'immobilier d'entreprises (0,3 M€) et à l'agriculture (0,4 M€). Les contrats centre-ville s'achèveront en 2017 (0,1 M€).

3.1.2. Mission B – Solidarité et action sociale

Politique	CO 2016	BP 2017	BP 2017 vs CO 2016	Variation %
B01 Sites territorialisés : MDY, CGL, CHL, PMI	3,8	6,8	+3	+79 %
B02 Personnes âgées	3	5,7	+2,7	+86,7%
B03 Personnes handicapées	0,2	0,7	+0,5	+194,5%
B05 Aide sociale à l'enfance	0,6	0,5	-0,1	-14,3%
B07 RSA et insertion	0,2	0,4	+0,2	+89,1%
B08 Coopération internationale	1,5	0,9	-0,7	-42,6%
TOTAL MISSION SOLIDARITÉ	9,4	15,0	+5,6	+58,9%

La hausse des crédits 2017 correspond à :

- La poursuite d'investissements pour des EHPAD ou des lieux de vie visant la restructuration de plus de 270 lits et la construction de nouveaux bâtiments pour une capacité de plus de 320 lits supplémentaires (5,7 M€) ;
- La poursuite de l'acquisition de locaux dans le cadre de la réorganisation des Maisons Départementales des Yvelines (5,5 M€) ainsi que l'entretien des bâtiments des services territoriaux (1 M€) ;
- La transformation ou la restructuration de plus de 70 place en foyers de vie ou d'accueil spécialisés (0,7 M€) ;
- La finalisation des opérations de réhabilitation des PMI (0,3 M€),

B01 Sites territorialisés

6,8 M€ de crédits d'investissement sont consacrés à cette mission.

Dans le cadre de l'organisation des services départementaux et des TAD, plusieurs acquisitions sont envisagées en 2017, pour un montant de 3,6 M€.

- L'acquisition de locaux à Plaisir (1,2 M€), Guyancourt (0,7 M€), Aubergenville (0,6 M€) et Mantes la Jolie (0,4 M€).
- Le rachat de locaux à Chanteloup les Vignes (0,3 M€).

Des études et travaux de construction ou d'aménagement sont prévus à hauteur de 2,2 M€ avec notamment :

- La poursuite des paiements pour l'acquisition de locaux et les travaux d'aménagement de permanences mutualisées sur le Plateau des Indes à Sartrouville qui, selon l'échéancier prévisionnel des paiements, s'établit à 0,7 M€ pour la tranche 2017,
- La réhabilitation des PMI de St Germain en Layes, Trappes, Guyancourt, La Celle St Cloud, Les Mureaux, Mantes la Jolie et Rambouillet
- Le démarrage des travaux pour les PMI d'Aubergenville, Houilles, Plaisir, Sartrouville, Vélizy et Versailles.

La maintenance et l'exploitation des sites sociaux dans le cadre d'interventions « courantes » sont prévues à hauteur de 1 M€.

B02 Personnes âgées

Le Département consacrera **5,7 M€ de subventions d'équipement** aux établissements accueillant des personnes âgées.

Il s'agit de subventions d'investissement pour :

- la construction d'un bâtiment pour réunir l'EHPAD et l'Unité de Soins de Longue Durée (USLD) du centre hospitalier de Meulan,
- la restructuration de 145 lits de l'EPHAD Richard de Conflans Sainte Honorine,
- la création d'un EHPAD de 80 lits à Montesson,
- la création d'un EHPAD de 80 lits permanents et 4 lits temporaires ainsi que 10 places d'accueil de jour à Viroflay,
- la restructuration de 60 lits et l'extension pour 40 places à Buc
- la création d'un EHPAD de 94 lits à Maule,
- la restructuration de 69 lits et l'extension de 26 lits supplémentaires à Vernouillet,
- la création de 3 lieux de vie de 24 places : Mesnil St Denis, Freneuse et Flins sur Seine.

B03 Personnes handicapées

0,7 M€ sont prévus dans le cadre de subventions d'équipement aux établissements accueillant des personnes handicapées dans lesquelles on recense :

- La transformation de 27 places de foyer de vie en foyer d'accueil spécialisé (Les Alluets le Roi)
- La transformation de 21 places de foyer d'hébergement en foyer de vie (Saint Rémy Les Chevreuses)

- La restructuration de 24 places de foyer de vie (Maule).

B05 Aide sociale à l'enfance

Le Département prévoit de consacrer 0,5 M€ de crédits dans le cadre de cette politique.

0,3 M€ permettront de réaliser des travaux de câblage informatique de l'IFSY et divers travaux de maintenance pour le CMP et la MEY.

Enfin, il est prévu 0,1 M€ dans le cadre de subventions aux associations chargées d'accueillir des enfants placés à l'ASE pour des travaux de mises aux normes de leurs bâtiments.

B07 RSA et insertion

0,4 M€ de subvention d'investissement seront également attribuées à **l'agence d'insertion** pour le financement de projets permettant de développer l'offre d'insertion ou de mise en activité.

B08 Coopération internationale

0,9 M€ de subventions d'investissement seront apportés par le Département pour soutenir des projets dans le cadre de la coopération internationale.

3.1.3. Mission C – Education, formation, jeunesse, culture et sport

Politique (en M€)	CO 2016	BP 2017	BP 2017 vs CO 2016	Variation %
C01 Modes de garde	0,7	0,4	-0,3	-39,4%
C02 Jeunesse	0,0	0,0	0,0	nd
C03 Collèges et enseignement	42,5	71,7	29,2	68,7%
C04 Sport	4,8	3,9	-0,9	-19,5%
C05 Culture et patrimoine	5,6	3,6	-2,0	-35,3%
C06 SDIS et gendarmeries	3,4	5,4	2,0	59,7%
C07 Communication externe	0,1	0,1	0,0	-20,5%
Total Mission C	57,1	85,2	28,0	49,1%

C01 Mode de garde

Les crédits prévus au budget 2017 s'élèvent à 0,4 M€, essentiellement pour la création de places en crèches, contre 0,7 M€ prévus en 2016 ;

C03 Collèges et enseignement

Un budget de 71,7 M€ est prévu en 2017, ce qui représente une hausse de +29 M€ par rapport à 2016.

Cette hausse s'explique majoritairement par les travaux de construction et de réhabilitations prévus au sein des collèges : 61,1 M€, soit +25,6 M€ par rapport à 2016. Ils comprennent :

- 16 M€ pour la poursuite des travaux dans les lycées internationaux de Buc (2,8 M€) et de Saint Germain en Laye (13,2 M€).
Ces programmes font l'objet d'une recette attendue de 20 M€ en 2017, au titre des dépenses engagées depuis 2016;
- 17,2 M€ de réhabilitations lourdes concernant les collèges de Magnanville (5,1 M€), Bréval (5 M€), Sartrouville (3,5 M€), Fontenay (2,5 M€), Marly (0,8 M€) et Orgerus (0,3 M€) ;
- 12 M€ pour des opérations de réhabilitations légères;

- 7,2 M€ pour le démarrage du PPI 2017-2021 dont pour l'essentiel les études liées à la construction d'un collège à Mantes-la-Jolie (0,9 M€) et aux travaux du collège M. Bastié à Vélizy (0,5 M€), le lancement de réhabilitations lourdes (1,2 M€) ou légères (4 M€) ;
- 4,7 M€ pour les interventions courantes (mises en conformité, climatisation/ventilation/chauffage, équipement de la régie des collèges).
- 3,7 M€ pour le plan de sécurisation des collèges. Il concerne principalement l'installation d'un système de vidéo-protection et le renforcement des mesures physiques (contrôle d'accès...). Ce plan, qui concernera également les sites départementaux s'élève aujourd'hui à environ 13 M€, dont 5 M€ de CP inscrits au BP 2017 pour démarrer ces travaux dans les meilleurs délais et faire face aux menaces nouvelles.

3,5 M€ de subventions d'équipements aux collèges privés sous contrat d'association sont budgétés (+1,3 M€), augmentation liée à l'impact des engagements financiers du plan numérique 2016, soit 0,8 M€ de participation à l'équipement informatique, et 2,8 M€ de participation aux travaux et autres équipements.

3,6 M€ de subventions d'équipement aux collèges publics sont prévus dont 2,6 M€ de participation au renouvellement matériel et mobilier des collèges lors d'opérations lourdes de réhabilitation et travaux de démolition, et 0,5 M€ pour des travaux de maintenance éventuelles des établissements en complément des travaux effectués sous maîtrise d'ouvrage départementale ; dont 0,2 M€ de subventions d'équipement en faveur des deux lycées internationaux.

Enfin, 3,4 M€ sont inscrits en faveur de l'enseignement supérieur, et notamment 1,1 M€ pour l'implantation de l'ENSAD dans les Grandes Ecuries de Versailles, 1 M€ pour l'IEP de Saint-Germain-en-Laye, et 1,3 M€ pour le transfert des locaux de la présidence UVSQ.

C04 Soutien au sport

Les crédits de 3,9 M€ sont en baisse de 0,9 M€ par rapport à 2016 avec 2 dispositifs :

- « Sport-Communes » (3,8 M€) qui concerne les investissements en matière d'équipements sportifs communaux, notamment les équipements mis à disposition pour la pratique de l'EPS des 78 000 collégiens Yvelinois : les terrains synthétiques, gymnases, pistes d'athlétisme, plateaux EPS/multisport. La diminution du budget de 0,2 M€ (-5,7%) est une conséquence du retard pris dans le niveau de réalisation 2016 de certains équipements sportifs communaux (terrains synthétiques, golf).
- Sport-Associations » (0,1 M€) qui permet de subventionner les associations sportives fédérales et scolaires agréées jeunesse et sports.

C05 Culture et patrimoine

Le Département prévoit de consacrer 3,6 M€ aux équipements culturels en 2017, soit une diminution de 2 M€ par rapport à 2016. Cette diminution s'explique par la fin du dispositif Yvelines Patrimoine.

L'assemblée départementale a voté en faveur d'un nouveau dispositif de restauration des patrimoines historiques pour la période 2017-2019. Ce dispositif qui s'adresse au bloc communal, vise spécifiquement le patrimoine historique en péril, qu'il s'agisse d'édifices, d'objets d'art ou de documents d'archives. Les crédits prévus au budget 2017 s'élèvent à 0,8M€.

En outre, 1,5 M€ prévus au budget 2017 concernent la fin du Dispositif Yvelines Patrimoine.

0,5 M€ seront consacrés à l'aide à l'innovation pour les équipements et les services numériques des bibliothèques publiques et 0,2 M€ pour les travaux de maintenance du musée Maurice Denis.

C06 Sécurité

5,4 M€ sont alloués à cette politique d'investissement dans les gendarmeries et le SDIS :

- 3,2 M€ porteront sur les travaux d'entretien et de réhabilitation des gendarmeries (dont Saint Germain en Laye pour 1,4 M€ et Ecquevilly pour 1 M€) ;
- 2,2 M€ seront consacrés au service départemental d'incendie et de secours (SDIS) dont 2 M€ sous forme de subventions d'investissement (montant identique à 2016) et 0,2 M€ pour la réalisation d'opérations de travaux.

C07 Information des Yvelinois

0,1 M€ sont prévus pour la signalétique souhaitée sur les principaux chantiers financés par le Département (collèges, routes etc.)

3.1.4. Mission D – Gestion publique départementale

Politique	CO 2016*	BP 2017	BP 2017 vs CO 2016	Variation %
D02 Système d'information	13,2	20,1	7,0	52,7%
D03 Moyens de fonctionnement	3,4	5,9	2,6	77,6%
D04 Ressources financières	81,2	28,1	-53,1	-65,4%
<i>Dont remboursement du capital de la dette</i>	<i>61</i>	<i>20,5</i>	<i>-40,5</i>	<i>-66,4%</i>
TOTAL MISSION D	97,8	53,6	-44,2	-45,2%

* CO 2016 comprenant 40M€ de tirages de remboursements infra annuels, mouvements inscrits en dépenses et en recettes.

D02 Systèmes d'information

20,1 M€ sont consacrés à la modernisation des systèmes d'information de notre collectivité.

- 7,9 M€ concernent l'informatique des collèges (+2,1 M€) dont 6,9 M€ sont destinés aux équipements informatiques des collégiens (PC, tablettes, serveurs,...) et 1 M€ pour le développement du contenu des Espaces Numériques de Travail.
- 6,9 M€ concernent l'informatisation des directions métiers dans le but de favoriser la dématérialisation des échanges en faveur des usagers du secteur social :
 - création d'un centre d'appel pour la gestion des demandes d'action sociale,
 - mise en œuvre du projet Domicyle pour faciliter la prise en charge des personnes âgées à domicile

mais également la mise en place des procédures internes de la collectivité telles que le développement d'outils collaboratifs et de communication comme Skype Entreprise et la mise en œuvre de la plateforme RH manager facilitant l'accès et le partage de données relatives au personnel pour les encadrants.

- 5,3 M€ sont dédiés au renouvellement des équipements et infrastructures informatiques des services de la collectivité. Ces dépenses concernent la poursuite de projets débutés en 2016 tels que le développement du nomadisme, l'optimisation et la modernisation de l'infrastructure et la mise en œuvre d'un réseau de groupement d'utilisateur fermé (GFU)

D03 Moyens de fonctionnement

Les crédits dédiés aux moyens de fonctionnement s'élèvent à 5,3 M€ et sont en augmentation de 2,6 M€ soit + 77% par rapport aux crédits ouverts 2016 :

- 3,9 M€ seront consacrés aux travaux d'aménagement des bâtiments : sécurisation des locaux (+1 M€), déconstruction du site de Vauban et travaux du site principal de l'Hôtel du Département
- 0,6 M€ concerneront l'acquisition des véhicules

- 0,8 M€ seront prévus pour les moyens de fonctionnement courants (mobiliers, frais d'études...).

D04 Ressources financières

Le remboursement du capital de la dette s'établit en 2017 à 20,5 M€.

3.2. Autorisations de programme

Le montant des autorisations de programme (AP) en cours fin 2016 s'élève à 4,371 Md€. Le montant des AP s'élève à 4,177 Md€ dans le cadre du BP 2017.

Le stock d'AP restant à financer en 2017 et les années suivantes est de 2,37 Md€.

Les révisions d'AP proposées au BP 2017 s'élèvent à 194 M€. Cette baisse résulte :

- de l'augmentation du montant des autorisations budgétaires de 257 M€ (dont 147 M€ pour les nouvelles AP et 110 M€ pour les variations en hausse)
- de la diminution du stock d'AP de 451 M€ (dont 64M€ d'AP clôturées et 387 M€ de baisses d'AP).

Les principales nouvelles AP sont les suivantes :

- Travaux d'aménagement dans les TAD (2017-2022) : 39 M€
- Contribution d'investissement au SMO (2017-2021) : 27,6 M€
- Renforcements des chaussées et ouvrages d'art (2017-2021) : 13 M€
- Amélioration des systèmes d'information (2017-2020) : 12,9 M€
- IEP de St Germain (2017-2019) : 10,8 M€.

Les principales augmentations du montant des AP sont les suivantes :

- PPI collègues (2016-2022) : +100 M€, portant l'AP de 190 à 290 M€
- Maintenance et entretien des bâtiments administratifs (2011-2022): +3 M€, portant l'AP de 8 à 11M€
- Contrats ruraux (2017-2022) : +2,2 M€, portant l'AP de 1,2 à 3,4M€

Les principales diminutions du montant des AP sont les suivantes :

- Contrats de développement équilibré des Yvelines (2013-2022) : -26,8 M€, portant l'AP de 43 à 16,2 M€
- Contrats offre résidentiel (2007- 2020) : -15 M€, portant l'AP de 118 à 103 M€
- Patrimoine sensible ou protégé (2007-2021): -7,5 M€, portant l'AP de 20 à 12,5M€
- Projets structurants d'implantation économique (2015-2020) : -4 M€, portant l'AP de 13 à 9 M€

L'ensemble des autorisations de programme est recensé dans l'état réglementaire annexé au budget primitif.

3.3. Financement de l'investissement

Compte-tenu de l'autofinancement disponible, le financement des investissements s'établit comme suit :

M€	BP 2017
EPARGNE BRUTE (E)	170
Capital (F)*	21
EPARGNE NETTE (G=E-F)	150
Dépenses d'investissement hors dette à financer	309
EPARGNE NETTE	150
Ressources propres d'inv.	23
Fonds affectés (DGE, DDEC,..)	8
Subventions	42
Emprunt	86

L'emprunt nouveau inscrit au budget est un emprunt d'équilibre. L'augmentation réelle de la dette sera calibrée en fonction des recettes et dépenses effectivement constatées à fin 2017.

Déduction faite des recettes, les dépenses réelles d'investissement nettes (hors dette) s'élèvent à 236 M€ contre 235 M€ en 2016 :

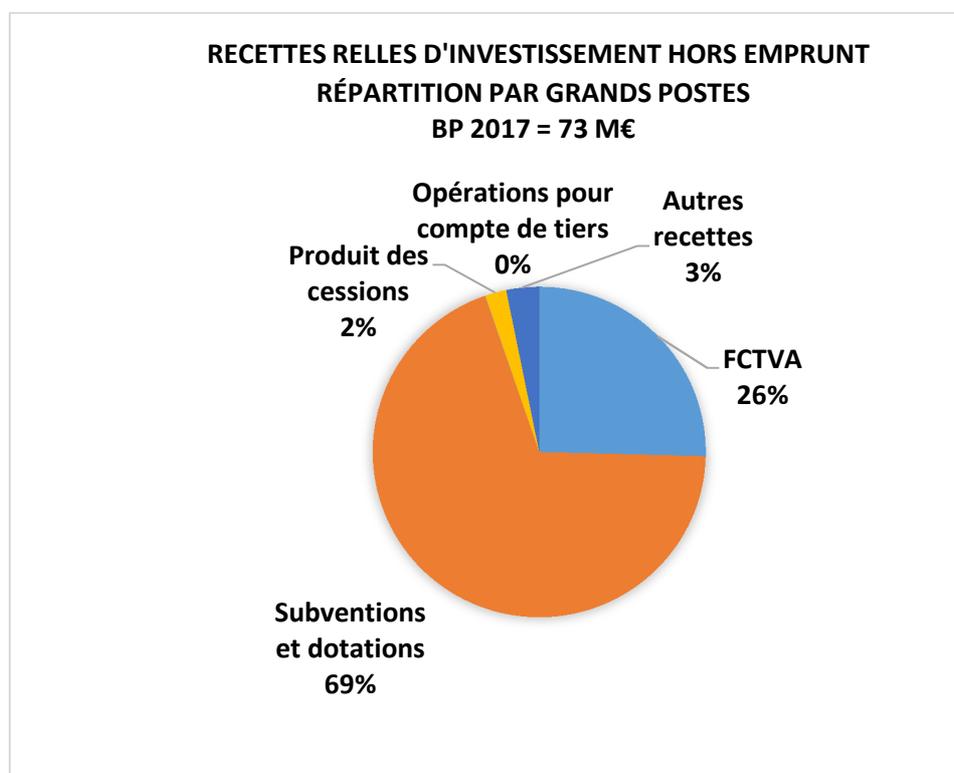
M€	CO 2016	BP 2017	BP 2017 vs CO 2016	variation %
Dépenses (hors gestion de la dette et reprise du résultat)	296	309	13,0	4,4%
Recettes (hors dette et affectation du résultat)	61	73	11,7	19,2%
Dépenses nettes	235	236	1,3	0,5%

3.3.1. Les recettes d'investissement

Les recettes d'équipement sont constituées des subventions, du fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA), des dotations Etat (Dotation Départementale d'Equipement des Collèges principalement) et des cessions d'actifs.

Les recettes d'équipement se répartissent comme suit :

M€	CO 2016	BP 2017	BP 2017 vs CO 2016	variation %
FCTVA	21	19	-2,1	-11,5%
Subventions	24	42	18,5	44,0%
Dotations	8	8	0,3	3,7%
Subv. affectées remb.dette	0	0	0,4	100,0%
Opérations pour compte de tiers	0	0	-0,1	-216,1%
Produit des cessions	5	2	-3,0	-200,0%
Autres recettes	5	2	-2,3	-98,5%
Total RI hors emprunt et hors reprise du résultat	61	73	11,7	16,1%
Total RI hors emprunt	79	73	-6,0	-8,2%



Le montant du FCTVA est lié au montant des dépenses réalisées sous maîtrise d'ouvrage départementale en 2016. La TVA payée est récupérée en partie par la collectivité au taux de 16,404%.

Les cessions estimées à 1,5M€ sont composées principalement de :

- ventes de terrains nus (0,2M€) ;
- cessions de véhicules (0,2M€) ;
- vente de bâtiments notamment à Montigny-le-Bretonneux (0,4M€), à Sartrouville (0,3M€), à Pontchartrain (0,3M€) et à Versailles (rue Boileau) (0,3M€).

3.3.2. L'endettement

M€	CA 2010	CA 2011	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016 (prév)
Dette LT au 1er janvier	-	49,1	77,1	143,8	186,3	257,8	330,8
Remboursement d'emprunt	-1	-2	-3,3	-7,5	-8,5	-12	-18,1
Dette nouvelle	50	30	70	50	80	85	40
Dette LT au 31 décembre	49,1	77,1	143,8	186,3	257,8	330,8	352,7

L'encours total de dette à fin 2015 était de 330,8 M€. En 2016, plus de 18 M€ de capital a été remboursé et à fin 2016 40 M€ d'emprunts nouveaux ont été tirés. L'encours actuel de la dette, dont le taux moyen est de 2,13%, se compose :

- d'emprunts à taux fixe pour 82% et
- d'emprunts à taux variable pour 18%.

Au 1er janvier 2017, la dette cumulée du Département s'établit à 352,7 M€, soit 249 €/hab (à comparer à une moyenne nationale d'environ 540 M€ / habitant).

Le service de la dette évolue comme suit :

M€	CA 2010	CA 2011	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016 (prév)	BP 2017
Intérêts d'emprunt	0,9	1,6	2,6	4,3	5	6,2	7,6	7,2
Remboursement d'emprunt	1	2	3,3	7,5	8,5	12	18,2	20,5
Service de la dette	1,8	3,6	5,9	11,9	13,5	18,2	25,8	27,7

3.3.3. Amortissements

Amortissements (M€)	CO 2016	BP 2017	BP 2017 vs CO 2016	variation %
Dépenses	106	110	4	4%
Recettes	12	12	-0,6	-5%
Amortissements nets	94	98	4,6	5%

4. LES BUDGETS ANNEXES

Les 5 budgets annexes du Département concernent :

- Les foyers départementaux d'accueil des enfants en difficulté (Maison de l'Enfance Yvelines et Centre Maternel Porchefontaine) avec une subvention d'équilibre globale du Département de 10,7 M€, en très légère hausse par rapport aux CO 2016 (0,1 M€) ;
- L'institut de formation sociale des Yvelines (IFS Y) qui ne devrait pas avoir besoin de subvention d'équilibre en 2017 puisqu'il couvre ses dépenses par la rémunération de ses actions de formation ;
- Le musée Maurice Denis avec une subvention d'équilibre du Département de 1,5 M€, en légère hausse par rapport aux CO 2016 (0,1 M€) ;
- Concernant le très haut débit (THD), compte tenu de la reprise de l'activité par le Syndicat mixte ouvert Yvelines Numériques créé le 12 avril 2016, il n'est pas présenté de budget primitif pour l'exercice 2017. Il est ainsi proposé de clôturer le budget annexe THD.

MUSEE MAURICE DENIS		Fonctionnement		Investissement		Total	
M€		CO 2016	BP 2017	CO 2016	BP 2017	CO 2016	BP 2017
Nature	Programme						
Dépenses	Activités culturelles du Musée	0,09	0,09	0,15	0,15	0,24	0,24
	Moyens généraux du Musée	1,36	1,44	0,13	0,09	1,49	1,53
	<i>dont personnel</i>	<i>1,07</i>	<i>1,14</i>				
Total Dépenses réelles		1,45	1,53	0,28	0,24	1,73	1,77
Total Dépenses d'ordre		0,04	0,04		0,01	0,04	0,05
Total Dépenses		1,49	1,57	0,28	0,25	1,77	1,82
Recettes	Activités culturelles du Musée	0,04	0,04	0,02		0,06	0,04
	Moyens généraux du Musée	1,45	1,53	0,22	0,20	1,67	1,73
	<i>dont Subvention d'équilibre</i>	<i>1,44</i>	<i>1,52</i>	<i>0,06</i>	<i>0,20</i>	<i>1,50</i>	<i>1,72</i>
Total Recettes réelles		1,49	1,57	0,24	0,20	1,73	1,77
Total Recettes d'ordre				0,04	0,05	0,04	0,05
Total Recettes		1,49	1,57	0,28	0,25	1,77	1,82

I.F.S.Y. M€		Fonctionnement		Investissement		Total	Total
Nature	Programme	CO 2016	BP 2017	CO 2016	BP 2017	CO 2016	BP 2017
Dépenses	Formation continue sanitaire et sociale	0,1	0,0			0,1	0,0
	Formation initiale sanitaire et sociale	0,0	0,2		0,0	0,0	0,2
	Moyens généraux	1,2	1,2	0,1	0,0	1,3	1,3
	<i>dont personnel</i>	1,1	1,2			1,1	1,2
Total Dépenses réelles		1,4	1,4	0,1	0,0	1,5	1,4
Total Dépenses d'ordre		0,1	0,0			0,1	0,0
Total Dépenses		1,5	1,4	0,1	0,0	1,6	1,4
Recettes	Formation continue sanitaire et sociale	0,6	0,1			0,6	0,1
	Formation initiale sanitaire et sociale	0,7	1,3			0,7	1,3
	Moyens généraux	0,1	0,0	0,0	0,0	0,2	0,0
Total Recettes réelles		1,5	1,4	0,0	0,0	1,5	1,4
Total Recettes d'ordre				0,1	0,0	0,1	0,0
Total Recettes		1,5	1,4	0,1	0,0	1,6	1,4

MAISON DE L'ENFANCE YVELINES M€		Fonctionnement		Investissement		Total	Total
Nature	Programme	CO 2016	BP 2017	CO 2016	BP 2017	CO 2016	BP 2017
Dépenses	Mantes-la-Jolie	1,0	1,0	0,0	0,0	1,0	1,0
	Moyens généraux	5,8	5,9	0,3	0,1	6,1	6,0
	<i>dont personnel</i>					0,0	0,0
Total Dépenses réelles		6,9	6,9	0,3	0,1	7,1	7,0
Total Dépenses d'ordre		0,1	0,1			0,1	0,1
Total Dépenses		6,9	7,0	0,3	0,1	7,2	7,1
Recettes	Mantes-la-Jolie	0,0	0,0			0,0	0,0
	Moyens généraux	6,9	6,9	0,2	0,0	7,1	7,0
	<i>dont Subvention d'équilibre</i>	6,9	6,9			6,9	6,9
Total Recettes réelles		6,9	7,0	0,2	0,0	7,1	7,0
Total Recettes d'ordre				0,1	0,1	0,1	0,1
Total Recettes		6,9	7,0	0,3	0,1	7,2	7,1

CENTRE MATERNEL PORCHEFONTAINE M€		Fonctionnement		Investissement		Total	Total
Nature	Programme	CO 2016	BP 2017	CO 2016	BP 2017	CO 2016	BP 2017
Dépenses	Carrefour de services CMP	0,0	0,0	0,0		0,0	0,0
	Moyens généraux	4,2	4,3	0,2	0,1	4,4	4,4
	<i>dont personnel</i>	3,8	3,9			3,8	3,9
Total Dépenses réelles		4,2	4,3	0,2	0,1	4,4	4,4
Total Dépenses d'ordre		0,1	0,1			0,1	0,1
Total Dépenses		4,3	4,4	0,2	0,1	4,5	4,5
Recettes	Carrefour de services CMP	0,2	0,3	0,0		0,2	0,3
	Moyens généraux	4,1	4,1	0,1	0,0	4,2	4,1
	<i>dont Subvention d'équilibre</i>	3,8	3,8			3,8	3,8
Total Recettes réelles		4,3	4,4	0,1	0,0	4,4	4,4
Total Recettes d'ordre				0,1	0,1	0,1	0,1
Total Recettes		4,3	4,4	0,2	0,1	4,5	4,5